Revue D'ÉTUDES NATIONALES

identité



Pour un nouveau PROTECTIONNISME

NUMÉRO 20 • AUTOMNE 1993 • 50F • ISSN 0999-6087

SOMMAIRE

Illustration de la couverture : *« La théorie libérale [...] est exclusivement préoccupée des exigences cosmopolites de l'avenir [...]. Méconnaissant les nécessités du présent et l'idée de nationalité, elle ignore l'existence de la nation et par suite le principe de l'éducation de la nation en vue de l'indépendance »* (Friedrich List, *Système national d'économie politique*).

Front et frontières

par Jean-Marie Le Pen

Le monde moderne est décidément bien manichéen ! A en croire certains économistes, nous n'aurions aujourd'hui d'autre remède à la crise que l'ouverture au monde ou le repli frileux. D'un côté, l'"Europe passoire" ; de l'autre, l'"Europe forteresse". Pour eux, ce dilemme n'aurait qu'une solution "politiquement correcte" : la première. Aussi les tenants du libre-échangisme mondial multiplient-ils à l'envi les attaques pour tuer toute capacité de défense en caricaturant à outrance ce qui va à l'encontre de leurs visées mondialistes.

Certes, un repli sur une hypothétique ligne Maginot douanière serait aussi ridicule et inefficace qu'une ouverture tous azimuts aux petits et grands dragons des quatre coins du globe. Aussi bien le nouveau protectionnisme que nous appelons de nos vœux ne réside pas en l'édification d'une nouvelle muraille de Chine. Il vise simplement à rendre à la frontière son rôle premier : protéger, constituer une membrane laissant passer ce qui est bon pour le développement de ce grand corps qu'est la nation et rejetant ce qui lui est néfaste. Maurice Allais, prix Nobel d'économie, ne dit pas autre chose lorsqu'il qualifie de suicidaire la poursuite de la politique libre-échangiste actuellement menée.

Pourquoi tirer ainsi le signal d'alarme ?

L'INSEE ne cesse de revoir à la baisse notre taux de croissance, cette année négatif, alors que, simultanément, ces mêmes taux flirtent en Asie avec la barre des dix p. cent. Là-bas, le chômage est quasi nul. Ici, il ravage allègrement les sociétés occidentales. Nos économies sont en récession, elles sont là-bas en expansion. M. Balladur juge qu'il est urgent d'attendre. Nous, nous estimons qu'il est urgent d'agir. Et nous proposons des solutions fondées sur une règle de bon sens : la préférence nationale.

La démarche néo-protectionniste n'est pas, contrairement à ce que l'on pourrait penser de prime abord, une démarche purement économique. L'économie s'inscrit à l'intérieur de la sphère du politique. Et quand un dysfonctionnement économique se manifeste de façon aiguë, il engendre des désordres graves dans la vie sociale de la nation. Il est donc du devoir de la politique de prendre ses responsabilités quand l'équilibre et l'harmonie d'un pays sont en jeu. Le libre-échangisme insensé dont nous subissons aujourd'hui les méfaits est un dogme dangereux qui séduit peut-être les beaux esprits mais se concrétise au quotidien par des millions de chômeurs, des familles éclatées, des provinces ruinées. Le tissu économique et social de la nation se déchire la plupart du temps de façon irréversible. Le parti pris idéologique a, là comme ailleurs, un coût humain terrifiant.

Or, n'en déplaise à nos adversaires, nous ne sommes ni aveugles ni rétrogrades. Nous savons qu'il est impossible de vivre reclus dans sa tour d'ivoire ou de recréer une improbable autarcie. L'île d'Utopia de Thomas More ne constitue pas un modèle propre à nous sortir de la crise. Réalistes, nous estimons que la survie de notre pays exige que l'on prenne au plus tôt des mesures draconiennes. Si la France est en état de guerre économique, alors ses gouvernants doivent tout de suite faire front. N'est-il pas légitime de préserver certains secteurs essentiels, stratégiques, sans lesquels il n'est pas d'indépendance possible ? Aujourd'hui, au contraire, notre gouvernement abaisse sa garde. Semblable comportement est pure folie. Si nous ne voulons pas que les dernières forces vives de notre pays s'évanouissent dans la prochaine décennie, il faut agir au plus vite. Bien plus qu'une simple prescription de mesures techniques, c'est là une question de caractère politique. Toutes les recettes pour enrayer la crise ont échoué. C'est donc qu'il faut chercher les solutions ailleurs que dans les ordonnances technocratiques qui, en outre, procèdent d'un diagnostic erroné.

Le refus du nouvel ordre mondial passe d'abord par le rétablissement de la frontière. Nos combats successifs contre l'Europe de Schengen et celle de Maastricht se sont inscrits dans cette logique. L'immigration incontrôlée et la ruine de pans entiers de notre économie obéissent à une même logique de destruction des peuples. Nous devons enrayer ce processus mortel. Il en va de notre survie.

Notre XXe siècle finissant se caractérise par cette étrange distorsion qui apparaît entre le lucide examen des faits et les présupposés faussement moraux qui les déforment. Il y a donc déphasage entre l'appréhension de la réalité et le choix des moyens pour remédier aux crises. Aveuglés par les idéologies mondialistes, refusant de prendre les problèmes à bras-le-corps, par pleutrerie ou couardise, les gouvernements successifs se sont évertués à trouver des causes conjoncturelles à nos malheurs : avant-hier le pétrole, hier le dollar, aujourd'hui les taux d'intérêt. Pour notre part, depuis vingt ans, nous ne cessons de répéter que la crise est essentiellement structurelle et que l'effondrement progressif de notre puissance est intimement lié à la perte du monopole industriel par l'Occident.

Dès l'aube des temps, nos ancêtres ont posé au cœur de leur manière de vivre la capacité qu'ils avaient d'affronter le réel. Ils se sont efforcés, au fil de leur longue histoire, de connaître la nature et ont appris à la transformer. La métallurgie, la navigation, les sciences et les arts qui façonnent le réel et dont ils ont acquis la maîtrise à force de patience et de ténacité, leur ont permis d'asseoir leur puissance. Il était donc logique que ce fût en Occident que s'épanouît la révolution industrielle. On peut aujourd'hui disserter et ergoter sur le bien-fondé d'une telle démarche. Qu'importe ! Elle constitue bel et bien la preuve de l'épanouissement d'un génie, d'une conception dynamique de la vie.

A l'aube du IIIe millénaire, la maîtrise de la technique débouche sur des perspectives inouïes, dont certaines assurément, par leur aspect démiurgique et incontrôlé, font frémir. Si l'éthique n'encadre pas la technique, celle-ci risque de devenir folle et de se retourner contre son créateur. De même, si l'épanouissement de la technique n'est pas contenu par une certaine dose de bon sens, les pires déviations restent possibles. Rien n'est jamais définitivement acquis, surtout pas la paix et la prospérité. Le génie créateur est peu de chose s'il n'est pas protégé. Quand on peut copier impunément des produits à des coûts cent fois inférieurs, quand on peut proposer des délocalisations vers des contrées où la main-d'œuvre est payée un prix dérisoire, où les charges sociales sont inexistantes, où la règle du profit aveugle règne en maîtresse incontestée et bafoue le plus élémentaire humanisme, alors la lutte est par trop inégale. La perte du monopole industriel par l'Occident est le signe même de son renoncement à être ce qu'il est, un peuple d'inventeurs et de conquérants. Notre vieux continent doit prendre garde à ne perdre ni ses outils ni son esprit. L'oublier serait se condamner à perdre sa prospérité, son identité, sa liberté. ■



Pour un nouveau protectionnisme

Si l'on met à part quelques individualités isolées, l'ensemble de la classe politique européenne, et plus spécialement française, ne jure plus aujourd'hui que par le libre-échangisme mondial. A l'entendre, ce dernier serait la condition sine qua non de toute prospérité économique et sociale, une sorte de passage obligé dans la "course de l'humanité vers le progrès". Une croyance qui fait de la théorie un dogme d'autant plus inattaquable qu'elle constitue par ailleurs, par le biais de la libre circulation des marchandises, le pendant économique et le complément indispensable de la libre circulation des hommes que nécessitent l'unification des peuples et l'instauration du gouvernement mondial, ces deux objectifs de la religion cosmopolite et mondialiste à laquelle adhère l'établissement européen.

Aussi bien est-il de bon ton d'opposer de façon manichéenne le libéralisme et son application économique, le libre-échangisme, présentés comme la source de la croissance, au sentiment identitaire et au protectionnisme censés symboliser la régression sociale et la récession.

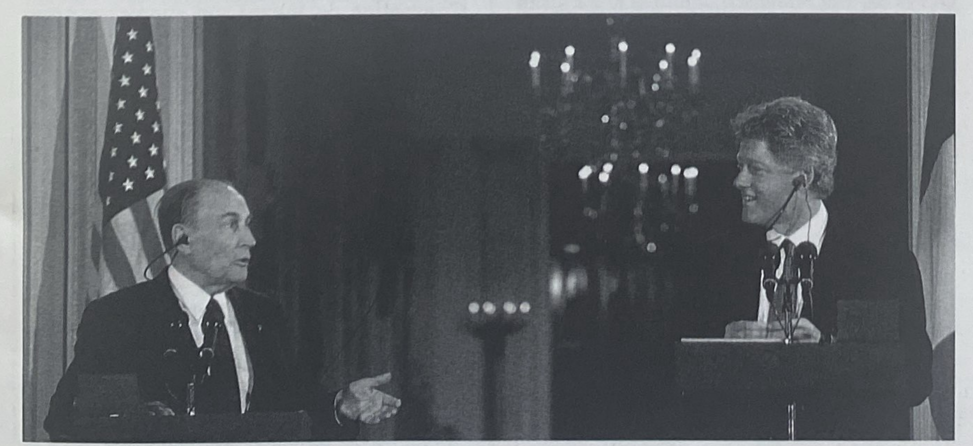
Il y a cependant toujours un gouffre entre le rêve, c'est-à-dire l'utopie, et la réalité. Car n'est-il pas significatif de constater qu'au moment même où, par le biais des organismes internationaux créés à cet effet, les barrières douanières ont été levées dans le cadre des accords de l'*Uruguay Round*, livrant les entreprises à une concurrence sans merci, les économies des pays européens sont entrées progressivement en crise, des secteurs entiers se trouvant sinistrés et des millions de salariés réduits au chômage ? C'est que le libre-échangisme, comme l'ont démontré bien des économistes, tels Friedrich List, François Perroux et, plus récemment, Maurice Allais, suppose, pour être équitable, ou bien que soit assurée la réciprocité des coûts de fabrication entre toutes les nations, condition battue en brèche par certains pays du tiers monde dont le niveau de protection sociale est nul, ou bien l'existence d'économies nationales de structure et de dimension comparables, ce qui n'est pas le cas de l'Europe face aux États-Unis, ces derniers occupant une position largement dominante en raison de l'étendue de leur propre marché et du pouvoir hégémonique de leur monnaie.

Plus que jamais, l'avenir des nations européennes, et de la France principalement, réside donc dans la réhabilitation du protectionnisme, non pas celui que ses détracteurs assimilent de façon caricaturale à l'autarcie, mais un protectionnisme raisonnable, tempéré par des échanges équilibrés librement consentis d'État à État, ce qui suppose une remise en cause de ces deux instruments du mondialisme que sont le multilatéralisme, à l'échelle internationale, et le traité de Maastricht, au niveau européen.

Le complot libre-échangiste

par Thierry Martin

Autrefois fondé sur des accords bilatéraux d'État à État, le commerce international était guidé par le pragmatisme. Libres d'agir, les nations, pour forger ou préserver leur prospérité, utilisaient tour à tour le libre-échangisme ou le protectionnisme, ou les deux à la fois, en fonction de leurs intérêts ou de ceux de leurs ressortissants. A cette conception réaliste et naturelle des échanges internationaux a succédé, depuis la Seconde Guerre mondiale, une conception idéaliste et constructiviste qui fait de l'unification du marché à l'échelle mondiale, par la disparition universelle des barrières douanières, un impératif catégorique, la recette de la croissance économique. Ainsi se sont mis progressivement en place, par le truchement du multilatéralisme général, les règles et organismes supranationaux chargés d'imposer aux États-nations la loi sacrée du libre-échangisme, credo de toute la classe politique occidentale et dont le Gatt constitue l'aboutissement. Un mécanisme qui, en livrant les économies à la plus sauvage des concurrences, se révèle aujourd'hui pour les Européens comme le plus grand marché de dupes de leur histoire.



''America first'' **: le slogan de la campagne de Bill Clinton (ci-dessus avec François Mitterrand) aurait dû inciter à la réflexion bien des Européens qui font naïvement du libre-échangisme un dogme, alors que les États-Unis n'y ont jamais vu que le moyen d'assurer leur suprématie économique et politique sur le monde. Lester Thurow, doyen de la Sloan School du MIT, membre du *brain-trust* de Bill Clinton, écrit : « *C'est un vieil axiome de l'histoire que les règles du commerce sont écrites par ceux qui contrôlent l'accès au plus grand marché du monde. Il en est toujours ainsi. La Grande-Bretagne a écrit les règles du commerce international au XIXe siècle. Les États-Unis en ont fait autant au XXe siècle.* » Qu'il s'agisse de la fameuse section 301 qui permet aux Américains de prendre des mesures de rétorsion contre les produits étrangers, qu'il s'agisse des sanctions unilatérales contre l'acier, du verrouillage du marché des télécommunications, les Américains tiennent depuis l'origine du Gatt, créé en 1947, un double discours, libre-échangiste pour exporter, protectionniste pour importer. Pour leur plus grand profit.**

La crise qui secoue actuellement le commerce mondial est incompréhensible si l'on méconnaît les idées qui inspirent les relations internationales depuis cinquante ans.

Pragmatisme et bilatéralisme

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale en effet, il fut de tradition constante dans les usages entre nations, seuls "sujets de droit" de la vie internationale et diplomatique, que la liberté du commerce constituait « *un principe de l'art politique des nations* » (voir *Actes du congrès de Berlin*, 1878).

Aussi appartenait-il à chaque État d'utiliser cette liberté comme bon lui semblait, soit par des actes unilatéraux de sa part, soit en concluant avec d'autres États des "traités de commerce". Le commerce international était donc régi par le plus grand pragmatisme. Cependant, le commerce entre nations ne pouvait faire obstacle à la liberté d'action des États, limiter la "puissance souveraine"

dont ils sont les détenteurs exclusifs, tant à l'intérieur de leurs limites territoriales que vis-à-vis des autres États, ainsi que le dit Thomas Jefferson : « *La paix, le commerce, une amitié honorable avec toutes les nations, des alliances étroites avec aucune* » (discours du 4 mars 1801 devant le Congrès des États-Unis).

Chaque traité de commerce était donc bilatéral et liait, pour un temps plus ou moins long, deux États jusqu'à ce qu'ils n'en tirent plus satisfaction.

Une telle pratique, identique aux autres formes de relations entre nations, avait pour fondement l'autonomie absolue des États : il n'était pas question pour ces derniers de se soumettre à des "normes" à caractère idéologique ou juridique.

C'est le Hollandais Hugo de Grott qui élabora la première doctrine en droit international, le *jus inter gentes* ou droit des relations entre nations. Il définissait la puissance souveraine de l'État comme « *celle dont les actes sont indépendants de tout autre pouvoir supérieur et ne peuvent être annulés par aucune autre volonté humaine* » (*De jure belli ac pacis*, 1625).

Chaque État, pleinement libre de contracter avec un autre État, s'engage donc par sa seule signature. C'est le triomphe du bilatéralisme qui donna, faut-il le rappeler ?, cent ans de paix à l'Europe : même lors des premières conférences internationales — Congrès de Vienne (1815), de Paris (1856) ou de Berlin (1878) — les actes diplomatiques qui en résultent sont des conventions bilatérales ou trilatérales entre certaines puissances participantes.

Cette pratique exclusivement bilatérale des relations inter-étatiques fut remise en cause par l'idéalisme du XVIII[e] siècle : le "droit naturel" des peuples s'opposait à l'"absolutisme" des États, le "droit des peuples à disposer d'eux-mêmes" exigeait le respect de "principes communs à l'humanité".

D'abord limitée à des cénacles philosophiques et intellectuels, sans influence sur les milieux diplomatiques, cette évolution va s'imposer sur la scène internationale avec Woodrow Wilson, président des États-Unis, lors du Congrès de Versailles (1919).

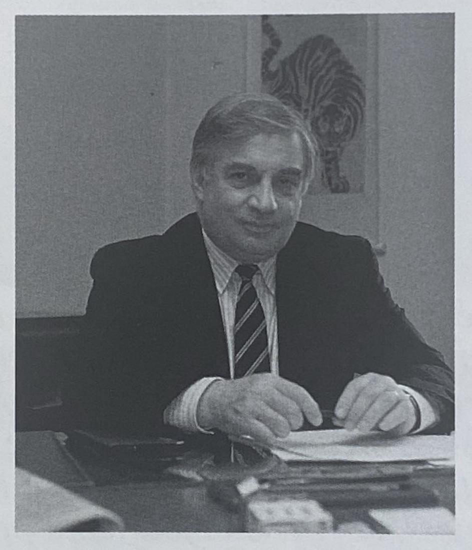
Dans le même esprit, Cordell Hull, secrétaire d'État du président F.D. Roosevelt jusqu'en 1941, puis ambassadeur américain auprès de Staline, écrivait : « *Je n'ai jamais cru et je ne crois pas dans l'idée d'équilibre de la puissance comme un moyen de maintenir la paix* ». C'est évidemment aller contre toutes les réalités des relations entre États depuis que le monde est monde.

Du bilatéralisme au multilatéralisme

Ainsi les relations inter-étatiques glissent-elles progressivement de la libre mise en jeu de la puissance étatique vers l'apparition d'un ordre mondial de paix impliquant la limitation de la souveraineté des nations. Cette conception va s'imposer avec l'adoption de la charte de San Francisco qui fonde les Nations unies (22 juillet 1945).

Tandis que le bilatéralisme est condamné sans appel comme fauteur de guerre sur le plan politique et générateur de protectionnisme sur le plan économique, le multilatéralisme est présenté comme le moyen d'entrer dans une ère nouvelle de "progrès des peuples" et la source unique de l'amélioration du niveau de vie grâce au libre-échangisme et à la disparition des frontières douanières.

L'article 1 de la charte de San Francisco, qui fonda l'Organisation des Nations unies (Onu), fixa d'ailleurs comme but à cette organisation « *le maintien de la paix et de la sécurité internationales* », « *la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire* » et d'être « *un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes* ».



La libération du commerce international par l'ouverture des frontières en vue d'unifier le monde par le marché trouve sa source dans la charte de San Francisco, adoptée le 22 juillet 1945 et qui donna naissance au premier organisme supranational, l'Onu. Lequel engendrera à son tour de nombreux organismes du même genre. Ainsi s'est mise en place progressivement depuis la Seconde Guerre mondiale une véritable "mondiocratie", comparable à l' "eurocratie" et dont les organes permanents créent, au nom du multilatéralisme général, leur propre réglementation, dictant leur volonté aux gouvernements des États-nations ou lançant des admonestations, comme Michel Camdessus, directeur général du FMI, qui les exhorte, s'agissant du Gatt, à se « *comporter d'une manière responsable* ». Ou encore le directeur du Gatt, Peter Sutherland (ci-dessus), qui fustige « *l'hystérie qui s'est manifestée en France* » à propos de la signature des accords sur l'*Uruguay Round*.

Le droit international actuel découle de l'idéalisme matérialiste, lequel rompt avec la philosophie traditionnelle occidentale, des présocratiques à saint Thomas d'Aquin. Tandis que la philosophie grecque s'en tenait au réel pour accéder à la connaissance, l'idéalisme développé par Kant, puis par Hegel et Marx, part d'un concept axiomatique non démontré à partir duquel il construit un système qui prétend expliquer le réel.

Appliquant sa propre méthode, Kant, dans son *Projet de paix perpétuelle* (1795), définit ainsi les sources de la philosophie politique : « [...] *la liberté extérieure de droit consiste en l'autorisation de n'obéir à aucune autre loi extérieure que celles auxquelles on a pu donner son assentiment* » (note sous VIII, 350).

Tirant jusqu'à ses ultimes conséquences le concept d'une liberté d'action des citoyens et des États conçue en dehors de tout respect du réel et soumise à la seule "raison", Kant en arrive à déduire que les États-nations doivent être soumis à une volonté supérieure et contraignante, équivalente de la « *volonté générale* » qui souderait le corps social à l'intérieur de l'État.

Dans la perspective d'instaurer l'état de "paix perpétuelle", il fallait, selon le philosophe, « *rapprocher toujours davantage le genre humain d'une constitution cosmopolitique* » (VIII, 359).

Les normes juridiques internationales qui régissent actuellement les relations inter-étatiques ne font pas autre chose qu'appliquer ce concept : « *L'expression traité s'entend d'un accord international conclu par écrit entre États et régi par le droit international* » (article 2, 1, a, de la Convention de Vienne de 1969 sur le droit des traités).

Cette limitation n'est que la première d'une série de restrictions à la "puissance souveraine" des États. Une seconde limitation, fort importante, tient à l'opposabilité des traités entre eux.

Le nouveau droit international prévoit qu'un État non partie prenante dans un traité ne peut en contester les effets préjudiciables à sa souveraineté que si ce traité fait l'objet d'une publication auprès d'une organisation internationale, l'Onu par exemple.

Cette disposition, d'abord introduite dans l'article 18 du pacte de la SDN, puis reprise par l'article 102 de la charte de San Francisco, a été étendue à l'ensemble des États du monde par l'article 80 de la Convention de Vienne qui stipule : « *Après leur entrée en vigueur, les traités sont transmis au Secrétariat de l'Organisation des Nations unies aux fins d'enregistrement ou de classement et inscription au répertoire, selon le cas, ainsi que de publication.* »

Une telle procédure fait de l'Onu en quelque sorte le "notaire" des relations internationales et le point de passage quasi obligatoire pour que soit "validée" toute convention entre États.

Dès lors, la "communauté internationale" est fondée à s'immiscer dans les affaires intérieures ou bilatérales entre États sous le couvert de cette procédure.

La souveraineté des États menacée

La dernière technique en date mise en place pour limiter la souveraineté des États, développée pour la première fois par la Convention de Vienne de 1969, véritable machine de guerre juridique contre les nations, est celle dite du multilatéralisme général.

Du traité "multilatéral" négocié entre plusieurs États, on passe à une convention élaborée par le secrétariat ou l'organe permanent d'une organisation internationale (Onu, OIT, CEE, Gatt, etc.) et approuvée par l'assemblée générale de ladite organisation internationale.

La technique du traité multilatéral général emprunte ainsi beaucoup plus au contrat d'adhésion forcée qu'à la libre convention inter-étatique. En effet, à partir du moment où l'assemblée générale de l'organisation internationale s'est prononcée favorablement sur le texte du traité multilatéral général, l'État membre de l'organisation se trouve automatiquement engagé.

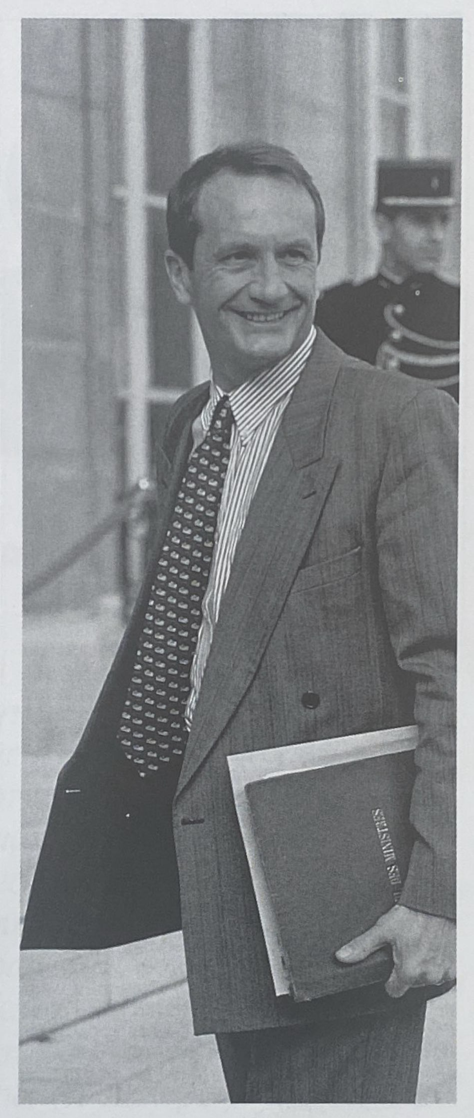
L'exemple qui suit permet de se faire une idée précise du mécanisme. La Convention internationale sur le droit de la mer de 1978 déclare la mer «*patrimoine commun de l'humanité*». Négociée dans le cadre de l'Onu et acceptée par la France, elle introduit des principes d'exploitation des ressources halieutiques qui sont en contradiction avec les concessions de pêche traditionnelles que les États se consentaient mutuellement. Aussi la France avait-elle fait adopter des "réserves" pour protéger ses droits dans la zone de Saint-Pierre-et-Miquelon. Il fut d'abord facile pour le Canada, dont la politique extérieure est particulièrement mondialiste et l'hostilité à la France ancienne, de s'abriter derrière cette convention pour remettre en cause nos droits sur Saint-Pierre-et-Miquelon.

Appelant de la décision unilatérale canadienne devant une instance arbitrale internationale, la France a été déboutée car les juges internationaux ont logiquement considéré que son adhésion à la Convention sur le droit de la mer lui avait fait consentir *ipso facto* à la perte de sa souveraineté sur les zones de pêche du Grand Nord canadien.

Un exemple plus récent du traité multilatéral général est le traité de Maastricht, préparé par la Commission de Bruxelles, "organe supranational de fait".

La doctrine actuelle du droit international public qualifie de *jus cognens* ce recours systématique au multilatéralisme général, expression que l'on peut traduire, sans en dénaturer l'esprit, par "droit co-engendré par les organisations internationales et les États-nations". C'est bien reconnaître que les États ont perdu la moitié de leur "puissance souveraine".

Le Gatt, qui prétend «*réguler les usages commerciaux entre nations*», se fonde sur la même conception idéaliste des relations économiques. Ne pose-t-il pas en effet des "standards" (normes en anglais) dans les échanges commerciaux entre États ? Il a pu ainsi déposséder d'une part de leur souveraineté économique les États-nations, tout en persistant dans un libre-échange des produits et des services de plus en plus préjudiciable à un commerce mondial déjà gravement affecté par la dichotomie entre sphère financière et sphère réelle : Maurice Allais a relevé que le montant des transactions financières entre les pays du G7 en 1990 fut dix fois supérieur au volume réel de leurs échanges de produits manufacturés.



Plus qu'une doctrine économique, le "libre-échangisme" est devenu en Europe la religion de toute une partie de la classe politique. Alors même que s'en font sentir tous les méfaits, Gérard Longuet (ci-dessus), ministre de l'Industrie, affirmait dans *le Figaro* (23/09/1993) : «*Il est clair que la France veut parvenir à un accord global et équitable sur le Gatt et qu'elle est favorable au libre-échange.*» Une adhésion qui n'a d'égal que l'hostilité au protectionnisme : «*Pour les "Balladur boys"*, déclare Dominique Nora, *le mot "protectionnisme" reste tabou*» (*Nouvel Observateur*, 17/06/1993). C'est que le libre-échangisme constitue pour la classe politique française, acquise au mirage mondialiste et cosmopolite, un passage obligé vers l'unification du monde. On mesure ici le chemin parcouru par les héritiers du général De Gaulle, partisans naguère de l' "indépendance nationale", aujourd'hui ralliés à ce que Jacques Attali appelle le «*nomadisme*», cette «*forme suprême de l'ordre marchand*» (*l'Horizon*).

Un pouvoir supranational

Inspiré des décisions prises lors de la conférence de Bretton Woods (1944), le Gatt (Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers) est né dans la mouvance de la charte de San Francisco.

Conformément aux buts que lui avait assignés Roosevelt, la Conférence voulait «*organiser le monde sur des principes nouveaux*» et confier à un système supranational la direction des flux monétaires de matières et de produits entre les nations.

Dans cet esprit, les principales puissances mondiales se réunirent début 1946 à La Havane pour jeter les bases d'une organisation commerciale mondiale. Parmi les principes de fonctionnement, ou "standards", de celle-ci, on peut en distinguer trois principaux.

Tout d'abord, le principe de non-discrimination qui postule la libération universelle des échanges, sans obstacle quelconque tenant à l'identité ou à l'économie d'un État. C'est ce que les Anglo-Saxons appellent, d'une expression mal traduite en français, "la clause de la nation la plus favorisée", laquelle implique l'extension automatique, et à très grande échelle, de tout avantage consenti par un État à tout autre État qui en fait la demande. L'État sollicité n'a pas le droit de la refuser ou alors il lui faut recourir à une instance de conciliation et d'arbitrage créée pour la circonstance.

Ensuite, on peut citer le désarmement douanier qui implique la disparition progressive et irréversible de toutes les frontières et de tous les dispositifs de taxation douaniers entre tous les États du monde.

Enfin, le principe de réciprocité, abandonné en 1964 à l'égard des pays du tiers monde sous leur pression mais que les États-Unis continuent d'invoquer, notamment envers le Japon et surtout l'Europe. C'est ce principe qui fut l'argument essentiel avancé par les États-Unis pour la conclusion du pré-accord agricole de Blair House (21 novembre 1992).

Si des clauses de sauvegarde sont prévues afin de protéger telle ou telle activité industrielle ou commerciale, elles ne peuvent avoir qu'un caractère temporaire et supposent l'approbation à la majorité des deux tiers des États signataires.

Pour des raisons liées aux débuts de la guerre froide et aux pressions que certains lobbies commerciaux américains exercent sur le Congrès, l'OCI ne vit jamais le jour. Son esprit, en revanche, fut pleinement adopté par le Gatt, traité multilatéral général signé à La Havane le 30 octobre 1947.

A l'origine, le Gatt est un traité entre États (105 dont 26 associés en 1993), non une organisation internationale. Il devait cependant très vite se doter d'un Conseil permanent et d'un directeur général (4 juin 1960), lequel, en raison de la mission qui lui est confiée — le suivi des dossiers préparatoires aux négociations —, détient le véritable pouvoir face aux États signataires.

Quant à ces derniers, en particulier les principaux d'entre eux, ils ont encouragé ou accepté cette dérive, en ne faisant pratiquement jamais jouer les clauses de garantie, tout en s'engageant dans des négociations marathons aux objectifs de plus en plus mondialistes.

Le *Tokyo Round* (1973-1979) a ainsi institué le Système des garanties préférentielles (SGP) qui permet à nombre de productions des pays du tiers monde d'entrer avec des quotas importants ou des droits de

douane limités dans les pays développés, en clair l'Europe.

L'accord multifibres, qui a détruit le textile habillement européen, est un de ces SGP. Faute d'être assorti d'un arsenal de sanctions et de disposer de moyens de contrôle stricts, l'accord en question crée des situations aberrantes : c'est ainsi que la Chine a dépassé de 210 p. cent son quota textile en 1992.

Le cycle de négociations actuel, en panne à ce jour, est l'*Uruguay Round*, ouvert en septembre 1986 et qui aurait dû se terminer en 1990.

Chaque cycle est marqué par deux aspects essentiels : d'une part des marchandages féroces, opposant généralement les États-Unis au reste du monde, sur fond de décisions unilatérales et de surenchères verbales ; d'autre part une dérive mondialiste qui postule toujours moins de défenses douanières et davantage de libre-échangisme.

Ainsi l'*Uruguay Round* prévoit la libéralisation des échanges en matière de productions agricoles, notamment les oléagineux (soja, colza et tournesol), de marchés d'État, de services financiers et de propriété intellectuelle. Il projette en outre la création d'une Organisation mondiale du commerce, résurrection du projet enterré par la conférence de La Havane.

Les experts de la direction générale du Gatt avancent que la libéralisation des échanges dans ces domaines assurerait une croissance du PIB mondial de l'ordre de 200 milliards de dollars US. Pour cela, ils préconisent l'ouverture à la concurrence mondiale des marchés publics, y compris les marchés d'armement, une réduction de 30 p. cent des droits de douane et la diminution des subventions à l'industrie (aéronautique, acier) et à l'agriculture.



Parallèlement à la mondialisation du commerce international par le libre-échange s'est mise en place une mondialisation des investissements par le biais de la suppression du contrôle des changes, à laquelle participent activement le FMI et la Banque mondiale qui fut créée lors de conférence de Bretton Woods le 22 juillet 1944. Ainsi *le Monde*, fervent partisan du mondialisme, dans un article intitulé "France, terre ouverte", s'extasie-t-il en ces termes : « *L'Hexagone s'est bon gré mal gré en quelques années ouvert complètement au vent du large. La France s'est intégrée dans l' "économie-monde", un espace "global" où les notions d'entreprise, d'emploi, de marché ou d'investissements strictement nationaux perdent leur sens, où la logique d'indépendance s'efface derrière celle d'interdépendance.* » Oui, mais l'interdépendance n'est pas égalitaire, elle dissimule toujours une dépendance à l'égard des groupes internationaux ou des économies dominantes, plaçant sous contrôle des pans entiers de l'économie. (Sur la photo : la conférence de Bretton Woods.)

L'impérialisme américain

Si les États membres du Gatt, dont la France, sont à peu près d'accord sur le volet industriel, c'est sur la question agricole que bute l'ensemble de la négociation. Situation paradoxale puisque les échanges agricoles concernés par le Gatt ne représentent que 3,5 p. cent des échanges internationaux et le tiers des productions agricoles mondiales, les négociations ne portant ni sur les productions tropicales ni sur les productions des anciens pays socialistes. Mais elles touchent au plus profond de l'inconscient collectif des peuples, ainsi que le faisait remarquer le prix Nobel d'économie Maurice Allais dans *le Figaro* du 5 mars dernier : « *L'agriculture est un fait autant économique que sociologique et culturel des sociétés européennes.* »

Car ce qui est en jeu c'est l'autosuffisance alimentaire de l'Europe et la survie de son monde rural qui a forgé sa civilisation.

D'une part les Européens (et les Japonais pour ce qui concerne le riz) constatent que les États-Unis, au travers du volet agricole du Gatt, veulent perpétuer et légitimer leur domination sur le marché mondial des oléagineux qui constituent la base de la nourriture des troupeaux. Depuis 1974, pour ne plus être dépendants des Américains qui, cette année-là, ont imposé un embargo de six mois sur les tourteaux de soja afin de bien faire comprendre le poids de l'arme alimentaire qu'ils détenaient, les Européens ont procédé à des investissements colossaux.

D'autre part Européens et Japonais ne pourront cesser de subventionner leurs exportations agricoles aussi longtemps que les États-Unis persisteront à faire monter ou descendre le dollar afin de disposer d'un avantage financier sur le marché mondial des produits de base (toutes les transactions se font en dollars US).

Les États-Unis l'ont d'ailleurs bien compris, qui ont versé à leurs agriculteurs 300 milliards de dollars en dix ans, ce qui représente 20 000 dollars par an et par exploitation, contre seulement 8 000 dollars dans la Communauté. L'agro-business, rappelons-le, représente 17 p. cent du PIB américain.

Cependant, la Communauté a baissé pavillon devant les exigences américaines : la Politique agricole commune de mai 1992, adoptée sur la recommandation du Commissaire européen à l'Agriculture Ray McSharry, libre-échangiste forcené, prévoit de diminuer les subventions aux produits agricoles européens sans remettre en cause l'introduction en franchise douanière totale de dizaines de millions de tonnes de produits de substitution céréaliers américains.

La Communauté a encore aggravé son cas et fait la démonstration de sa nocivité en acceptant — gouvernement français compris — le 8 juin dernier le volet oléagineux de l'*Uruguay Round* (pré-accord de Blair House). L'Europe va ainsi geler à hauteur des assolements de 1991 ses surfaces plantées en colza, soja et tournesol. La France, qui fournit près de la moitié des oléagineux européens, est frappée de plein fouet au moment même où elle engage une politique de "carburant vert" à base de colza. Le revenu moyen par exploitation agricole va chuter de 13 p. cent en moyenne selon les premières estimations du ministère français de l'Agriculture.

Quant au volet industriel de l'*Uruguay Round*, il est encore plus marqué par le libre-échangisme, que ce soit en matière industrielle, par le biais des délocalisations, ou dans le domaine de la propriété intellectuelle. Bien des États, au premier rang desquels les États-Unis, sous couvert de libéralisation des échanges et de lutte contre la contrefaçon, tentent de faire avaliser par le Gatt leur propre conception des marques et brevets.

C'est ainsi que le nom de "champagne" est pour eux un terme générique et non l'appellation dûment contrôlée d'une production européenne (française) : s'ils obtiennent satisfaction, n'importe quel pays pourra produire du "champagne". C'est tout le commerce des spiritueux de gamme qui est visé.

Sont également concernés par cette libéralisation incontrôlée l'acier européen, "dumpingé" par des importations en provenance de l'Est, l'électronique européenne qui couvre à 56 p. cent seulement ses besoins et qui a perdu cent mille emplois en quinze ans, l'aéronautique pour laquelle les États-Unis demandent l'arrêt de toute subvention, subventions sans lesquelles l'Europe n'aurait pas pris 30 p. cent du marché mondial des avions, gage de l'indépendance technique de ses flottes aériennes, alors qu'apparaissent des concurrents nouveaux (Russie, Est européen, "dragons" asiatiques) susceptibles de s'emparer de 10 à 20 p. cent du marché mondial en l'an 2000-2005. Sans parler de l'automobile, où l'adversaire prioritaire de l'Europe est le Japon, et du textile livré à une libre concurrence totale par la fin de l'accord multifibres au 31 décembre 1993 (accord qui ne protégeait déjà pas grand-chose), deux cent mille emplois étant menacés en France, premier pays textile de la Communauté.

Le Gatt apparaît donc bien aujourd'hui comme une pièce maîtresse du mondialisme. Jadis uniques acteurs du droit international, les nations sont désormais les sujets des organisations internationales, seuls acteurs majeurs autorisés à intervenir sur la scène diplomatique.

Lorsqu'ils auront été totalement privés de leur "puissance souveraine", les États ne seront plus alors que des coquilles vides aux mains des lobbies idéologiques ou financiers mondiaux. Le "nouvel ordre mondial" sera définitif. ■

Les méfaits d'un dogme

par Bruno Mégret

Par un curieux paradoxe, la classe politique continue imperturbablement de présenter le libre-échangisme comme l'élément déclencheur d'une nouvelle prospérité pour l'Europe alors que la pratique prouve chaque jour le contraire. L'entrée en vigueur de ce dogme à l'échelle mondiale coïncide en effet avec la plus grave crise économique de l'histoire des pays européens. Car, s'il profite aux États-Unis et à certains pays du tiers monde, le libre-échangisme produit ailleurs des ravages. Dans les pays sous-développés, en Afrique en particulier, où il a engendré la misère et la famine, en Europe enfin, où il a provoqué la disparition de pans entiers de l'économie, rendant les nations tributaires de l'étranger, et suscité un taux de chômage jamais vu, entraînant, par l'augmentation des prélèvements qui en est résultée, un appauvrissement généralisé. Bref, un bilan économique et social catastrophique auquel il faut ajouter, pour les nations, la perte de leur indépendance et le nivellement de leurs cultures.



Tout récemment, dans *le Figaro* (08/09/1993), Maurice Allais remarquait : « *C'est dans le cocktail explosif de ces deux facteurs, la libéralisation internationale des échanges et la législation sur les minima de salaires, qu'il faut voir une cause essentielle du mouvement de fond qui entraîne inéluctablement tous les pays développés de la Communauté européenne vers un chômage de plus en plus massif.* » En ouvrant le marché intérieur européen au monde entier, la Commission de Bruxelles a en même temps acculé des milliers d'entreprises à choisir entre la peste et le choléra : la faillite ou les délocalisations avec, dans les deux cas, le licenciement de centaines de milliers de salariés et la mise au chômage de millions de personnes. Par un extraordinaire paradoxe, la recherche du seul intérêt du consommateur, acheter moins cher, quelle que soit l'origine du produit, objectif du libre-échangisme, aboutit à la mort du salarié, donc du consommateur, en raison justement des inégalités de structure du marché mondial qui font qu'en Europe les coûts de fabrication sont plus lourds, la protection sociale et les salaires y étant plus élevés. Ici : une manifestation des employés de Grundig à Creutzwald (Moselle), victimes d'une délocalisation.

« *Evidemment je ne suis pas protectionniste, je ne suis pas idiot* », affirmait récemment M. Séguin à l'émission 7 sur 7 sur TF1.

Pour l'établissement, en effet, les choses sont claires : le protectionnisme est une stupidité, seul le libre-échangisme est aujourd'hui "politiquement correct". Et il n'est pas concevable d'envisager une autre politique économique que celle de la libéralisation systématique des échanges commerciaux à l'échelle de la planète.

N'a-t-on pas, depuis des décennies, paré le libre-échangisme de toutes les vertus ? Forme mondialiste de l'hyperlibéralisme, il est censé assurer la croissance et la prospérité pour tous. L'idée est simple : la concurrence est bénéfique, elle stimule le progrès technologique, elle sélectionne les meilleurs et assure la spécialisation, chacun fabriquant ce qu'il fait le mieux, elle rend possible la production de masse et favorise donc la baisse des coûts de fabrication et le développement de la consommation.

Aussi tout ce qui entrave la concurrence doit-il être banni : l'étatisme et le socialisme, mais aussi tout ce qui, au travers des frontières, peut constituer un obstacle aux échanges. Car, si la concurrence est bénéfique, elle doit pouvoir s'épanouir et s'exercer sur l'ensemble de la planète. Conçu comme le libéralisme étendu à l'ensemble du monde, le libre-échangisme doit assurer le maximum de prospérité et de progrès.

Telle est la doctrine officielle, telle est aussi la pratique des acteurs internationaux depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. En effet, par le truchement du Gatt, ceux-ci ont progressivement entrepris le démantèlement des frontières économiques et organisé l'abaissement des barrières douanières entre les États.

Aujourd'hui, les conséquences de cette politique commencent à se faire sentir concrètement et chacun est en mesure de

s'interroger sur la valeur des belles promesses dont nous abreuvent les théoriciens du libre-échangisme. Aussi le moment est-il venu de briser le tabou et de poser la question iconoclaste : le libre-échangisme, loin d'être bénéfique, n'est-il pas au contraire profondément néfaste pour la France et les Français ?

Le principe des vases communicants

Une première constatation s'impose : c'est au moment où la politique libre-échangiste commence à donner ses pleins effets que notre pays traverse une crise très grave. La France, et plus largement l'Europe, connaissent des taux de chômage inouïs et, pour la première fois depuis la fin de la dernière guerre, des taux de croissance négatifs. Cette situation n'est toutefois pas propre à l'ensemble de la planète et la crise n'est pas mondiale. Dans les autres pays du monde, les indicateurs économiques ne s'inscrivent pas dans la même courbe déclinante. Aux États-Unis et au Japon, les taux d'emploi et de croissance sont nettement supérieurs à ceux de la France. Dans le Sud-Est asiatique, la croissance est toujours soutenue. C'est également le cas en Amérique du Sud où, malgré les difficultés liées au sous-développement, la croissance est plus élevée qu'en Europe. La crise que nous subissons est donc propre à la France et à l'Europe et l'on peut légitimement se poser la question de savoir si elle n'est pas la conséquence funeste du libre-échangisme.

Force est en effet de constater que la théorie libre-échangiste, sans même la mettre en cause à ce stade, méconnaît les nations. Ainsi, s'il est vrai qu'elle annonce un surcroît de prospérité globale, elle ne précise pas quels sont les bénéficiaires de ces gains. Et, comme nous l'enseigne la théorie des jeux, il y a des gains mais aussi des pertes même dans les jeux à sommes positives. A supposer même que la richesse globale de la planète soit accrue par le libre-échangisme, ce qui reste à démontrer, il n'en demeure pas moins que la France et l'Europe connaissent une diminution de leur prospérité, pendant que d'autres nations voient leur potentiel économique se développer.

C'est que le libre-échangisme mondial provoque en réalité un formidable transfert de richesse, de substance économique, de puissance de production de la France et de l'Europe vers d'autres régions du monde. C'est à une sorte de phénomène de vases communicants à l'échelle de la planète que l'on assiste. L'économie européenne, dotée d'un haut niveau de richesse, est placée par l'ouverture des frontières en relation avec l'économie de faible niveau des pays dits du tiers monde. Un transvasement se produit alors, qui fait baisser le niveau économique de l'Europe et élève celui du reste du monde. Plus grave encore : la baisse est forte en Europe car les pays européens sont faiblement peuplés, alors que la hausse est très modeste ailleurs en raison d'une population nombreuse.



« *L'Europe a une croissance inférieure à celle de la moyenne des autres pays industrialisés,* remarquait Michel Camdessus, directeur du FMI interrogé par *le Figaro* (16/09/1993). *En 1993, le monde va croître de 2 p. cent, les pays industrialisés de 1 p. cent. Car les pays en développement vont croître de 5 à 6 p. cent.* » Et il ajoutait : « *D'abord c'est excellent pour les pays en développement [...]. Mais, surtout, il faut admettre que les pays en développement sont désormais un des moteurs principaux de notre croissance.* » De la croissance mondiale certes, mais certainement pas de la croissance européenne qu'ils contribuent à faire régresser. Ainsi le libre-échangisme mondial est-il à l'origine d'un formidable transfert de richesses des pays européens vers ces pays, transfert qui se traduit par un appauvrissement de l'Europe que la mondiocratie salue comme une victoire. (Ci-dessus : une usine fermée, en Lorraine.)

Ainsi peut-on dire que le libre-échangisme, s'il sert la prospérité de certains pays, provoque au contraire la régression de la France.

Délocalisations et chômage

Nous constatons d'ailleurs tous les jours les effets désastreux de la mise en œuvre de cette théorie car cette perte de substance économique se traduit par la perte des emplois, leur délocalisation hors de France et l'augmentation du chômage.

Et comment pourrait-il en être autrement ? Lorsqu'on met en concurrence directe l'entreprise du centre de la France avec celle de Séoul, de Singapour, de Thaïlande ou de Chine, ne condamne-t-on pas inéluctablement des emplois français ? Quelles que soient la qualité de nos ouvriers et la compétence de nos chefs d'entreprise, nous produirons toujours plus cher ici que là-bas. Le coût de la main-d'œuvre y est en effet beaucoup plus faible, ce qui constitue pour nos entreprises un handicap insurmontable. Si ces pays connaissent des salaires plus bas, si la durée du travail y est plus longue, les congés plus réduits et la protection sociale plus succincte, leur productivité sera toujours plus forte que la nôtre. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : quand le coût horaire de la main-d'œuvre pour un ouvrier qualifié est en France de 55 francs, il n'est que de 23 francs à Taïwan, de 9 francs en Chine ou de 2,50 francs en Roumanie.

Avec de telles disparités, le mécanisme de régression est inéluctable. Et ce sont, les uns après les autres, des pans entiers de notre économie qui sont touchés et s'effondrent. L'habillement et le textile ont déjà perdu 350 000 emplois ces dernières années et 750 000 autres sont menacés dans les années

à venir. Les producteurs d'acier communautaire doivent prévoir de réduire encore de 50 000 sur 380 000 le nombre des emplois après les suppressions par centaines de milliers qui ont déjà eu lieu dans le passé. En quinze ans, la chaussure française a perdu 50 p. cent de ses effectifs salariés. Quant à l'informatique destinée au grand public, le nombre des emplois y a été divisé par trois pendant que les importations étaient multipliées par deux. De même, la construction navale, la machine-outil, l'agriculture et bien d'autres secteurs sont aujourd'hui sinistrés.

Actuellement, cependant, ce ne sont plus seulement l'industrie et l'agriculture qui sont en difficulté : les services à leur tour connaissent le même sort. A titre d'exemple, l'informatisation de la Très Grande Bibliothèque de France, confiée à une entreprise écossaise, est en réalité sous-traitée aux Philippines. La Datar estime ainsi que 80 000 des 300 000 emplois français tomberont, à moyen terme, sous le coup des délocalisations.

De son côté, le rapport Arthuis (Sénat, 4 juin 1993) estime à 2 700 000 environ le nombre des emplois industriels menacés en France de disparition par le libre-échangisme dans un délai de trois à cinq ans.

Et il est illusoire d'imaginer, comme nous y incitent les sectateurs du libre-échangisme, que ce qui est perdu dans certains secteurs sera gagné dans d'autres. La prétendue division internationale du travail ne nous laisse pratiquement aucun secteur qui nous soit propre. Car il ne faut pas sous-estimer les autres peuples du monde. La concurrence qui nous est imposée pour les espadrilles, les pin's ou les tee-shirts s'exerce aussi pour les composants électroniques, les magnétoscopes ou les automobiles. Sans compter que les usines du tiers monde sont souvent mieux équipées, voire plus automatisées, que les nôtres. Qui, d'ailleurs, peut imaginer que la France survivrait économiquement en vendant uniquement Ariane, Airbus ou le TGV, à supposer même qu'une économie puisse produire des biens aussi sophistiqués sans fabriquer parallèlement des produits moins élaborés ?

Le premier méfait du libre-échangisme est donc le chômage qui atteint maintenant des proportions dramatiques et touche tous les domaines d'activité. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire dans la presse la liste interminable des suppressions d'emplois. Le 16 septembre dernier étaient annoncées à la fois 4 000 suppressions de postes à Air France, 4 023 chez Peugeot, 2 850 chez Bull, 775 à la Snecma, 1 669 chez Thomson-CSF.

Le rouleau compresseur du libre-échangisme est en marche et se révèle d'autant plus difficile à arrêter qu'il est présenté comme servant nos intérêts. Cela est si vrai que les plus sourcilleux en matière de défense de l'intérêt national s'y laissent prendre. Car, en jouant scrupuleusement le jeu de la concurrence dans le cadre libre-échangiste, on détruit souvent les emplois français sans le savoir ni le vouloir.

Ainsi l'Armée française crut-elle judicieux, en 1992, de faire fabriquer 100 000 tenues de combat dans l'île Maurice pour un coût de 9,6 MF, après avoir écarté l'offre de l'entreprise habituellement retenue, offre qui s'élevait à 15,3 MF. Celle-ci, privée de commandes, fit faillite, licencia ses soixante-deux salariés dont le coût d'indemnisation par l'Unedic atteignit les 6,2 MF. La collectivité n'a donc pas gagné 5,7 MF, mais elle a bien perdu 0,9 MF. Plus grave encore : le montant du contrat fut transféré dans l'île Maurice, privant ainsi l'économie française de ses retombées financières. Ajoutons enfin que les coûts salariaux étant huit fois inférieurs aux nôtres à Maurice, le bénéfice tiré du marché fut certes considérable, mais n'a que très faiblement profité à l'armée française, l'essentiel des profits ayant été ponctionné par les intermédiaires.

Les avantages que le libre-échangisme est censé procurer sont donc le plus souvent des leurres. Ainsi essaie-t-on de persuader les Français qu'il est financièrement intéressant d'acheter un magnétoscope importé 2 000 francs moins cher que le même appareil fabriqué en France. L'argument ne manque pas de force, mais que vaut-il réellement si, dans le même temps, il faut payer beaucoup plus de charges et d'impôts, notamment pour financer les allocations chômage de ceux qui ne fabriquent plus les produits désormais importés ?

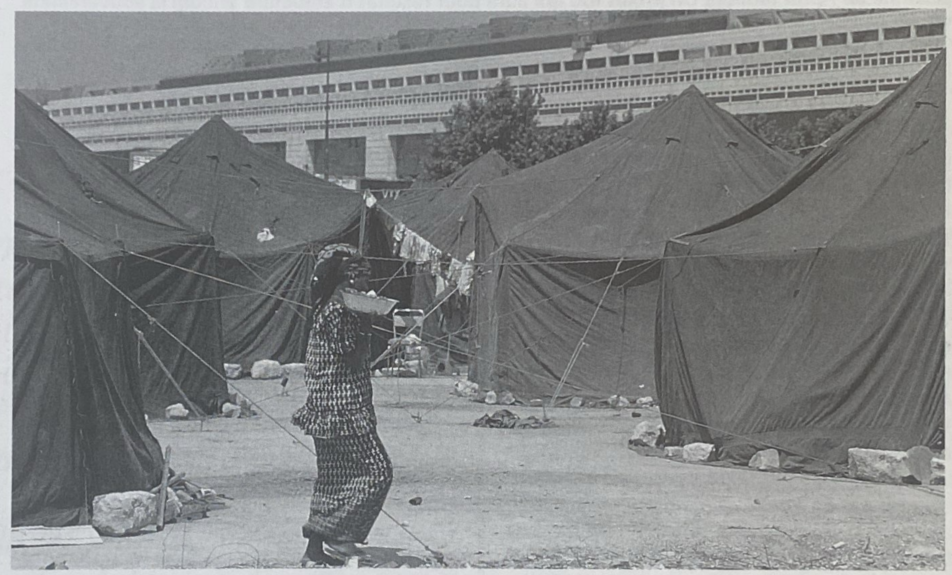
On voit d'ailleurs par ce biais quelle est la vraie nature du libre-échangisme. Pour ses partisans, l'homme n'existe que dans sa dimension économique, et encore, dans une seule de ses fonctions, celle de consommateur. Mais c'est oublier que la même personne est certes consommateur, mais généralement, dans le même temps, producteur et contribuable. Avec le libre-échangisme, le consommateur gagne, mais le producteur et le contribuable subissent de lourdes pertes qui dépassent sans doute largement le gain de consommation.

Un processus d'uniformisation

Alors qu'on a beaucoup critiqué, et à juste titre, la société de consommation, c'est précisément une société de consommation à l'échelle du monde que nous propose le libre-échangisme. La spécialisation des productions prônée par ce dernier conduit en effet à consommer les mêmes produits d'un bout à l'autre de la planète. Nous voici bien loin de l'adage selon lequel *« on s'enrichit en échangeant »*. Car, à trop échanger, tout finit par être semblable et, alors, à quoi bon commercer si tout est pareil partout ?

Du reste, le processus d'uniformisation est déjà largement engagé en ce qui concerne les biens de consommation courants : de Hong Kong à Madrid, de Varsovie à San Francisco, on retrouve la même tenue en blue-jeans, la même nourriture type Mac Donald's et les mêmes gadgets électroniques signés Sony. Le libre-échangisme, c'est un monde uniforme, gris et nivelé.

Ajoutons que le libre-échangisme est aussi un facteur d'appauvrissement pour notre pays. Ainsi nos chefs d'entreprise, placés dans une situation intenable de concurrence sauvage, cherchent par tous les moyens à diminuer leurs coûts de production pour les rapprocher de ceux de leurs concurrents d'au-delà des mers. Pour cela, ils sont amenés à procéder à des licenciements, contribuant de la sorte à aggraver le chô-



Si le libre-échangisme a permis à certains pays en voie de développement de "décoller" économiquement, comme certains pays asiatiques bénéficiaires des délocalisations, dans d'autres, en Afrique plus particulièrement, il a provoqué un véritable désastre en raison de l'effondrement des cours des matières premières qui en est résulté, effondrement souvent suscité par l'Amérique. A tel point que l'Afrique a franchi le cap des années quatre-vingt-dix plus pauvre qu'elle ne l'était dix ans auparavant, avec un doublement de sa dette depuis 1980 (290 millions de dollars), une dette qui équivaut en gros au PNB du continent et que les États-Unis et le Japon ont refusé d'annuler ou d'étaler selon les conditions de l'accord de Toronto amélioré (1991). Une situation catastrophique qui n'a fait que décupler l'invasion immigrationniste africaine en direction de l'Europe et provoquer un déracinement gigantesque d'autant plus aisé que le libre-échangisme encourage aussi bien l'errance des populations que la circulation des marchandises (ci-dessus : un campement d'Africains à Paris, quai de la Gare).



Le mondialisme ne conduit pas seulement au dogme libre-échangiste. Il est aussi à l'origine de la volonté marquée par le gouvernement d'aboutir à l'indépendance de la Banque de France, un projet qui fait partie intégrante du traité de Maastricht et qui correspond à la tradition anglo-saxonne de l'État fédéral. Un projet fou qui aura pour résultat d'amoindrir encore la souveraineté de la France par la dénationalisation de sa monnaie. Une étape supplémentaire dans la désintégration de l'État-nation. Ici : Jean-Claude Trichet, nouveau directeur de la Banque de France, en compagnie d'Edmond Alphandéry.

mage. En outre, s'amorcent dans nos entreprises une baisse des salaires et une diminution des prestations sociales visant à les rapprocher de ceux des pays du tiers monde. C'est là la mise en œuvre du phénomène de vases communicants énoncé plus haut.

Comment expliquer autrement que les chefs d'entreprise en difficulté fassent de plus en plus souvent à leurs salariés la proposition suivante : « *Choisissez : ou je diminue tous les salaires ou je licencie une partie d'entre vous !* » ? Et n'est-ce pas aussi le sens caché des décisions prises en matière de protection sociale comme ce fut le cas lors du dernier accord sur l'Unedic qui déboucha sur une augmentation des cotisations et une diminution des prestations ?

La ruine des nations

Mais le libre-échangisme ne menace pas seulement la prospérité des Français : il met aussi en cause l'indépendance nationale.

Avec le principe de la division internationale du travail, notre pays se laisse naïvement déposséder de ses industries stratégiques essentielles. Ainsi l'agriculture, en raison des innombrables entorses que subit le principe de préférence nationale, n'assure plus notre autosuffisance alimentaire. N'est-ce pas là le résultat le plus absurde de cette théorie qu'une grande nation agricole comme la France ne soit plus en mesure d'assurer seule la subsistance de son peuple ? Même en ce qui concerne l'alimentation du bétail, notre pays se trouve dans une situation de dépendance puisqu'il suffirait d'une rupture d'approvisionnement des tourteaux de soja en provenance des États-Unis pour qu'au bout de trois semaines, il faille commencer d'abattre le cheptel bovin.

Se déterminer, en matière économique, au regard de la seule prospérité des individus est de toute évidence une absurdité : l'économie doit aussi se préoccuper des intérêts de la nation. Or ces derniers ne sont pas réductibles à la somme des intérêts individuels. L'intérêt national exige que notre économie serve l'objectif d'indépendance et de puissance de notre pays. Deux atouts sans lesquels il ne sera pas à même d'assurer sa protection et sa survie.

Et c'est sans doute là que réside le nœud du débat. Les partisans forcenés du libre-échangisme traitent leurs détracteurs d'étatistes, voire de socialistes. Des accusations dépourvues de tout fondement. Les avantages du système d'économie de liberté sont en effet indéniables et les tares du système socialiste et étatiste évidentes. Plus personne ne songe aujourd'hui à nier le caractère positif de l'économie de marché, de la concurrence et de la propriété privée. La vraie question est en réalité de savoir sur quel espace territorial ce système économique libéral doit s'épanouir.

Les libre-échangistes, on le sait, nient la notion de territoire et même de nation : à leurs yeux, il ne peut exister ni limite ni frontière, et le même système économique doit donc s'étendre sans contrainte sur la planète entière. Nous, nous prétendons au contraire que ce système doit tenir compte des nations et par conséquent fonctionner à l'intérieur de celles-ci ou d'une communauté de nations homogènes comme la CEE.

Les libre-échangistes ignorent les nations et se désintéressent de leur sort. Ce qui explique que cette doctrine fasse tant de mal aux pays qui s'y conforment naïvement. Car il convient de bien distinguer en l'occurrence les pays qui jouent le jeu du libre-échangisme par dogmatisme, comme c'est le cas de la France et de l'Europe, de ceux qui, à l'instar des Japonais et des Américains, font semblant de le jouer pour renverser les défenses de leur concurrent sans abaisser les leurs.

En France et en Europe, le libre-échangisme va contre nos intérêts puisqu'il est conçu comme l'application d'une doctrine abstraite et non comme un argument au service de nos entreprises. Plus grave encore : les contraintes imposées aux entreprises par l'État rendent celles-ci encore moins aptes à affronter les effets du libre-échangisme.

Ainsi l'étatisme qui sévit en France et en Europe aggrave-t-il encore de façon dramatique les méfaits de la suppression des frontières. En effet, les charges que la bureaucratie fait peser sur les entreprises françaises pénalisent durement ces dernières dans la concurrence à laquelle elles sont soumises. Qui peut encore ignorer le rôle malfaisant joué par l'État qui, en ouvrant grand nos frontières, place nos entreprises face à une concurrence sans merci, alors que, dans le même temps, il les paralyse en les accablant de règlements et de charges de toute sorte ? Et que dire de la Communauté européenne, et notamment de la Commission de Bruxelles, qui, il y a quelque temps, par exemple, empêchait la société française Aerospatiale d'acquérir la société canadienne De Havilland au motif que le nouveau groupe aurait alors occupé une position dominante sur le marché européen et mondial ?

Loin donc de livrer sans défense notre économie à une concurrence sauvage, nous devons protéger notre marché intérieur et aider nos entreprises sur les marchés extérieurs. N'est-ce d'ailleurs pas ainsi qu'agissent les Américains et surtout les Japonais, champions toutes catégories de l'économie mondiale ?

Une imposture

Enfin, le libre-échangisme, s'il met en cause l'indépendance et la prospérité de la France et de l'Europe, ne sert pas pour autant les intérêts des autres pays.

Ainsi, dans le tiers monde en particulier, parmi les pays sous-développés, sa mise en œuvre provoque bien souvent des désastres. Car, à vouloir produire au moindre coût sans considération de nation ni de frontière, on pousse les grands groupes internationaux à aller produire là où la main-d'œuvre est le moins chère, c'est-à-dire là où les lois sociales sont inexistantes et les ouvriers sauvagement exploités. Dans certains pays d'Asie, on fait travailler des prisonniers et même des enfants réduits à des conditions proches de l'esclavage. Le BIT (Bureau international du travail) estime que cent à deux cents millions d'enfants dans le monde sont victimes de ce traitement. Les bonnes âmes mondialistes, qui sont généralement les mêmes à se mobiliser pour les droits de l'homme et à entrer en guerre contre les adversaires du libre-échangisme, se font ainsi, dans le plus profond silence, les complices d'une exploitation éhontée du tiers monde.

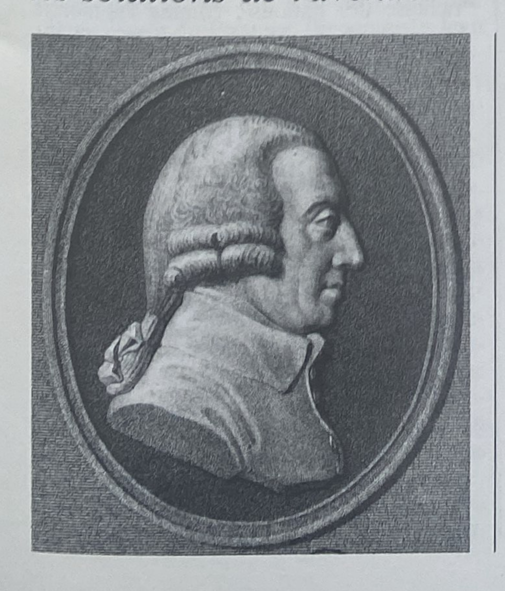
Le libre-échangisme est, on le voit, une imposture. Loin d'être une doctrine économique rigoureuse dont l'application nous conduirait à la prospérité et au progrès, il constitue en réalité une idéologie, la face économique du mondialisme dont les rouages broient implacablement hommes et peuples, engendre chez nous le chômage, la misère et la dépendance et donne naissance à un monde uniformisé et standardisé.

Il s'agit là d'une folle utopie que nous devons combattre au nom de notre volonté de survie. L'économie ne doit plus être mise au service d'une idéologie pour servir d'arme contre notre peuple : elle doit être au service de la nation. ■

PROTECTIONNISME
Un modèle historique

par Yvan Blot

A la thèse aujourd'hui dominante du libre-échangisme mondial, acte de foi de la plupart des théoriciens du libéralisme qui réduisent la liberté au marché et enseignent que la liberté des échanges ne saurait souffrir ni entrave ni limite, s'oppose en science économique un tout autre courant qui accorde la priorité aux entités vivantes que sont les nations sur l'économie, cette entité à la fois abstraite et matérielle, et soumet cette dernière à l'intérêt national. Il en découle, du point de vue des échanges internationaux, un pragmatisme qui conditionne le recours au libre-échange à la notion d'équilibre et fixe ses limites par le droit pour chaque pays de s'accorder des préférences nationales de structure. C'est dans ces théories qui participent d'un protectionnisme raisonné qu'il faut puiser les solutions de l'avenir.



Adam Smith, fondateur de la science économique et, avec Locke, du libéralisme. Posant pour principe dans son fameux ouvrage, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776), que l'intérêt général se confond avec l'intérêt personnel et égoïste des individus, il conclut à la nécessité de laisser jouer librement les acteurs économiques et le libre-échange pour profiter des avantages de la division internationale du travail. Aussi les économistes ont-ils fait de lui, à juste titre, le père du libre-échangisme, bien qu'il eût auparavant, dans un ouvrage plus ancien paru en 1759, *Théorie des sentiments moraux*, défendu avant la lettre le principe opposé, celui de la préférence nationale, principe que développeront plus tard, de Friedrich List à François Perroux, les théoriciens partisans du protectionnisme. (Ci-contre : Adam Smith par William Holl.)

La science économique a un père fondateur, le professeur écossais Adam Smith.

Comme c'est souvent le cas des grands maîtres, celui-ci a laissé à la postérité une œuvre ambivalente incarnée par ses deux livres les plus connus, son *Essai sur la nature et les causes de la richesse des nations* (paru en 1776) et sa *Théorie des sentiments moraux* (paru en 1759). Libéraux et socialistes s'inspireront du premier ouvrage, soit pour l'approuver, soit pour le critiquer, tandis que nationalistes et traditionalistes trouveront matière à réflexion dans le second, qui est en réalité le plus ancien.

Nous savons qu'une correspondance significative s'établit entre Edmund Burke, le philosophe irlandais contempteur de la Révolution française et défenseur des traditions, et Adam Smith, le premier félicitant le second d'avoir développé une théorie de l'homme tel qu'il est dans sa *Théorie des sentiments moraux*, très imprégnée de la philosophie stoïcienne des devoirs de l'homme. Fondée en vérité sur l'éloge de la maîtrise de soi, la philosophie morale de Smith représente une sorte de synthèse entre le stoïcisme et le christianisme, mais rompt avec le stoïcisme sur un point essentiel : le cosmopolitisme.

L'idée stoïcienne de "citoyen du monde" apparaît en effet à Smith comme profondément "contre nature" et, s'il admire Épictète, Marc Aurèle et Cicéron, c'est précisément parce qu'ils lient les devoirs de l'homme avec les obligations du citoyen. Pour lui, « *charité bien ordonnée commence par soi-même et cela est vrai de l'individu comme des nations* ».

Le rôle de la morale

Dans *la Richesse des nations*, le livre préféré par sa postérité libérale, Smith défend sa célèbre thèse de la « *main invisi-*

ble » : « *Chaque individu travaille pour élever le plus possible le revenu annuel de l'ensemble de la société. Il ne cherche pas, la plupart du temps, à promouvoir l'intérêt général, il ignore même de quelle façon il y contribue. En préférant soutenir l'industrie de sa nation plutôt que celle de l'étranger, il ne cherche instinctivement que sa propre sécurité et, en orientant cette industrie vers la création maximum de richesses, il ne cherche que son profit à titre privé ; dans ce cas comme dans bien d'autres, il est conduit par une main invisible à promouvoir une fin qui n'était pas dans ses intentions. Mais ce n'est pas le pire pour la société. En recherchant son intérêt personnel, il assure la promotion de l'intérêt général bien plus efficacement que s'il avait cherché à le faire intentionnellement.* »

Ce texte contient plusieurs affirmations : premièrement l'idée que le travail individuel sert le bien commun. Deuxièmement qu'il est naturel pour sa sécurité de préférer l'intérêt national face à l'étranger. Troisièmement qu'il y a un ordre voulu par Dieu qui conduit les actes des hommes à leur insu, qu'il faut donc accepter cet ordre et les traditions qui lui sont liées. Quatrièmement, que cette manière de faire est plus efficace que la volonté de reconstruire intentionnellement l'ordre social pour rechercher directement l'intérêt général. C'est la condamnation du socialisme constructiviste mais aussi de la démarche révolutionnaire. Que Burke, l'anti-révolutionnaire, ait apprécié Smith n'est que logique. Quand ce dernier écrit, dans sa *Théorie des sentiments moraux*, que l'homme, par nature, doit d'abord préserver ses propres intérêts, il ne dit pas autre chose que ce qu'affirmeront de tout temps les économistes "protectionnistes" et nationalistes comme Friedrich List en Allemagne.

Toute la question, dès lors que l'intérêt propre et l'intérêt national sont mis en avant, est de savoir où se situe l'intérêt individuel ou national. (Adam Smith, comme Maurras, refuse de dissocier les deux cas car il pense que l'homme est un héritier et que, si sa nation s'effondre, son bonheur personnel connaîtra inéluctablement le même sort.)

Or, explique-t-il dans *la Richesse des nations*, la spécialisation permet une plus grande efficacité. Mais, si les hommes se spécialisent, ils doivent échanger entre eux le produit de leurs activités. L'échange (que Smith suppose, par définition, équilibré) profitera aux deux partenaires. Adam Smith, en tant que nationaliste, développe ainsi une théorie économique du libre-échange qui va directement dans le sens des intérêts de la Grande-Bretagne de son temps, celle-ci étant la première à avoir effectué la "révolution industrielle". Mais il n'oublie pas, en professeur de morale qu'il est, que, sous les mécanismes économiques, il y a les vertus. La richesse vient du travail et de l'épargne, affirme-t-il. Ce sont en définitive des qualités morales qui se trouvent à la source de la richesse et de la puissance économiques.

Parmi les qualités morales, il place le patriotisme à un très haut niveau car il y voit le ciment affectif qui permet à la société de fonctionner. il rejoint là l'opinion de Burke, hostile à la théorie rousseauiste du contrat social, qui écrivait : « *Les hommes ne se lient les uns aux autres ni par des chartes ni par des cachets ; ce sont les conformités, les ressemblances, les sympathies qui les rapprochent. Il en est des nations comme des individus : rien ne resserre les nœuds de l'amitié de nations à nations comme la correspondance des lois, des coutumes, des mœurs, des habitudes. Ces liens font plus que la force des traités.* »

Vertu du patriotisme

Adam Smith écrit quant à lui, dans sa *Théorie des sentiments moraux* (p. 227 de l'édition Clarendon d'Oxford, 1979) : « *La nation où nous sommes nés et où nous avons été éduqués et sous la protection de laquelle nous continuons à vivre est la société la plus grande où notre bonne ou mauvaise conduite aura de l'influence. La nature nous la recommande particulièrement. Non seulement nous-mêmes, mais l'objet de nos affections les plus tendres, nos enfants, nos parents, nos amis, tous ceux que nous aimons le plus en sont un élément. Leur prospérité et leur sécurité dépendent largement de la prospérité et de la sécurité de la nation. Aimer la nation, c'est aimer soi-même, mais, plus encore, c'est aimer ceux qui nous sont le plus proches.* »



David Ricardo, père spirituel de Karl Marx, fils d'un banquier israélite émigré de Hollande en Angleterre et converti au quakerisme lors de son mariage, économiste et praticien de la finance, il reprendra dans ses *Principes de l'économie politique et de l'impôt*, en l'élargissant, la thèse libre-échangiste d'Adam Smith et représente à ce titre l'opposé de Friedrich List.Ce qui fait dire à Alain Gomez, président de Thomson-SA et de Thomson-CSF : « *Il faut donc choisir : Ricardo ou List. Ricardo si l'on croit en un monde où l'avantage compétitif ne concerne que les firmes [...]. List si l'on croit que l'économie mondiale est un système où s'affrontent des nations.* » (Ci-dessus : portrait de Ricardo par Hodgett.)

C'est pourquoi, continue Smith, « *le patriote qui sacrifie sa vie à la sécurité de sa nation agit de la façon la plus rationnelle* ». Certes, la haine des autres n'est pas recommandable, mais la saine émulation entre les nations est le moteur du progrès de l'humanité.

Pour Smith, le patriotisme n'a rien à voir avec la philanthropie universelle : le citoyen anglais doit préférer la prospérité de l'Angleterre à celle de la France, même si celle-ci contient deux fois plus d'êtres humains. Adam Smith reprend la formule de Platon (*Criton*), selon qui on ne doit pas plus brutaliser son pays que ses propres parents : il faut donc que l'homme d'État respecte les coutumes et habitudes du peuple. C'est l'embryon de la théorie des "préférences nationales de structure" de François Perroux qui peut justifier un certain protectionnisme destiné à préserver un mode de vie faisant partie des coutumes nationales.

Bref, Adam Smith défend l'idée de la préférence nationale comme étant la seule conforme à la moralité. Quelqu'un qui se préoccupe de l'intérêt de l'univers mais néglige sa famille ou sa nation est moralement condamnable. « *L'administration du bonheur universel est l'affaire de Dieu et non des hommes.* » L'homme ne doit pas se prendre pour Dieu mais s'occuper d'abord de lui-même, de sa famille, de ses amis et de son pays.

Cette doctrine morale du père de la science économique qu'est Adam Smith se situe donc très clairement à l'opposé même d'un certain cosmopolitisme libéral. Smith ne place pas la liberté au-dessus de tout. Celle-ci, comme chez Burke, doit s'intégrer dans un corps de traditions. Ainsi que l'a écrit au XXe siècle Michaël Polanyi (*la Logique de la liberté*, PUF, 1989), « *les philosophes qui ont inspiré des révolutions et détruit la liberté partout où leur influence a été prépondérante, ont trouvé leur justification originelle dans la variante anti-traditionaliste et sceptique du libéralisme* ».

Le libre-échange, dans cet esprit, doit être relativisé en fonction de l'intérêt national. Si les échanges sont indispensables à la "richesse des nations", comme l'a montré Adam Smith, il n'en est pas moins vrai que tous les échanges ne sont pas bénéfiques : c'est le cas des échanges inégaux ou déséquilibrés.

Comme l'Angleterre était déjà une puissance économique dominante, Adam Smith n'a pas eu à se soucier des échanges déséquilibrés. Il a, et à juste titre, élaboré la théorie des échanges équilibrés. C'est l'Allemand Friedrich List qui complétera l'étude de Smith avec son ouvrage *le Système national d'économie politique*, dans lequel il demandera la protection des économies naissantes en Allemagne, la liberté des échanges devant intervenir, selon lui, entre des industries arrivées au même stade de développement.

Autrement dit, la concurrence est bonne entre des égaux. Ainsi personne ne s'aviserait de faire boxer l'un contre l'autre des boxeurs

de poids différents. Dans le domaine sportif, le combat s'exerce catégorie par catégorie. C'est cette idée simple que List a voulu introduire et qui est aujourd'hui ignorée par la logique du Gatt, laquelle vise à créer un libre-échange international.

La recherche de l'équilibre

La science économique a été fondée au XVIII[e] siècle, à partir des découvertes de Harvey sur la circulation du sang dans le corps humain. Il n'est pas étonnant que ce soit un médecin, celui du roi Louis XV, le docteur Quesnay, qui ait eu l'idée de projeter le schéma biologique dans le domaine de l'économie, en introduisant l'idée de "circuit économique" à l'intérieur duquel les biens et les services s'échangent contre de la monnaie.

L'idée fondatrice de la science économique est donc celle de "circuit". La deuxième idée corollaire est celle d' "équilibre automatique" des échanges entre biens et monnaie au sein du circuit. Toute la théorie classique en économie est inspirée par cette "recherche de l'équilibre". Cependant, dès le départ, Adam Smith justifie moralement l'approche de la défense des intérêts nationaux en économie, ce que ne fera jamais l'économiste Ricardo qui, lui, était un vrai cosmopolite.

Par la suite, la science économique va s'attacher à étudier les conditions de l'échange imparfait, déséquilibré. Un Français apportera un outil d'analyse essentiel avec la théorie de l'effet de domination comme « *l'influence dissymétrique ou irréversible, intentionnelle ou non* » qu'un individu, une firme, une nation, bref une unité économique quelconque exerce sur d'autres unités moins puissantes. Au modèle irréel d'une société d'égaux, le professeur François Perroux veut opposer la théorie réelle d'une économie de puissance, à une économie de combat une économie de contrat, à une analyse de mécanismes une analyse de forces. A partir de l'analyse des relations asymétriques, il étudie la dynamique de la croissance économique, distinguant les pays foyers, qui disposent de pôles de croissance, et les pays affiliés qui n'en disposent pas. Dans l'esprit de Perroux, l'économiste Jean Weiller étudie ainsi les échanges internationaux et montre que des pays se servent tour à tour du libre-échange et du protectionnisme pour maintenir les structures auxquelles ils sont attachés. Les pays ont ainsi des « *préférences nationales de structure* ». Par exemple la Suisse, qui a toujours jusqu'ici refusé de participer à la Communauté européenne, a tenté de sauvegarder son agriculture et son système bancaire par des réglementations appropriées. Ces "préférences nationales de structure" peuvent porter sur le refus de l'immigration, exiger une protection à un niveau très élevé de l'environnement (comme en Scandinavie) ou favoriser certaines sources d'énergie pour des raisons de sécurité.

Le maintien des préférences de structure a certes un coût mais il permet aussi d'échapper à des dépenses qui seraient inévitables si ces préférences étaient abandonnées. Ainsi maintenir en activité des agriculteurs avec un niveau de prix agricoles supérieur exige un effort financier de la part de la collectivité, mais, en revanche, celle-ci fait l'économie de l'entretien d'agriculteurs devenus chômeurs.



« ***Le commerce extérieur de la nation ne doit pas être apprécié comme celui du marchand exclusivement d'après la théorie des valeurs, c'est-à-dire par la seule considération du profit matériel du moment ; la nation doit en même temps embrasser du regard l'ensemble des rapports dont dépendent son existence, sa prospérité et sa puissance.*** » **Contre les théoriciens libéraux qui donnent la prééminence à l'économie sur la nation et préconisent l'ouverture totale des frontières, l'économiste Friedrich List (1789-1846) (ci-dessus) va accorder la primauté à la nation sur l'économie et, à ce titre, légitimer le recours au protectionnisme par les pays en voie d'industrialisation face aux pays industrialisés, rappelant ainsi que le libre-échangisme entre nations de niveaux économiques différents est un marché de dupes qui sert uniquement les intérêts du pays dont l'économie est dominante, à l'époque l'Angleterre, aujourd'hui l'Amérique. List passe ainsi pour l'un des principaux représentants du courant économique "nationaliste".**

Dans la situation actuelle, les pays d'Europe ne peuvent ouvrir leurs frontières que si des conditions d'équilibre et de réciprocité sont assurées. En économie, ce n'est pas le cas. Les États-Unis exercent en effet leur domination par des moyens divers et puissants : outre la taille exceptionnelle de leur économie, qui leur permet, quand ils le désirent, de se replier sur le marché intérieur, ils utilisent des réglementations protectionnistes unilatérales qui bloquent les importations dites "déloyales" en provenance de l'étranger. Par ailleurs, ils bénéficient du fait que le dollar est la monnaie internationale qu'ils peuvent émettre au-delà de la mesure raisonnable puisqu'il s'agit du paiement mondial, donc demandé par tous les pays. États-Unis et Japon, en sous-évaluant leur monnaie, se placent en position concurrentielle avantageuse de façon unilatérale.

Par ailleurs, certains pays de l'Asie du Sud-Est profitent de leur législation embryonnaire pour vendre à des prix très bas des produits largement exportés. En raison de tous ces phénomènes de puissances différentielles ou d'inégalités, beaucoup d'échanges internationaux cessent dès lors d'être fructueux pour les deux partenaires. De plus, dans un échange de monnaie contre une marchandise, le pays qui acquiert de la monnaie conquiert un degré de liberté supplémentaire par rapport à ses partenaires car la monnaie échangeable contre toutes sortes de biens est la "liberté par excellence". Il y a donc des pays libres, créditeurs et des pays moins libres, débiteurs.

Certes, tous ces phénomènes font partie de la vie et ce serait une erreur de les condamner en soi. Mais un État qui doit être soucieux du bien-être de ses concitoyens d'abord, selon le principe de préférence nationale avancé par Adam Smith, ne saurait fermer les yeux sur des échanges déséquilibrés s'effectuant à ses dépens. La politique économique a pour but de permettre la « *restauration des équilibres* », la notion d'équilibre étant à juste titre au cœur de la science économique et représentant la clef du bien-être des nations. C'est en ce sens que le professeur Maurice Allais, prix Nobel d'économie, que l'on ne saurait accuser d'être un apôtre de l'économie socialiste réglementée, écrivait, le 5 juillet 1993, dans un grand quotidien, que « *la politique commerciale de la Communauté européenne doit se fonder sur le double principe de la préférence communautaire et d'une protection raisonnable vis-à-vis d'importations anti-économiques, déstabilisatrices et génératrices de chômage* ».

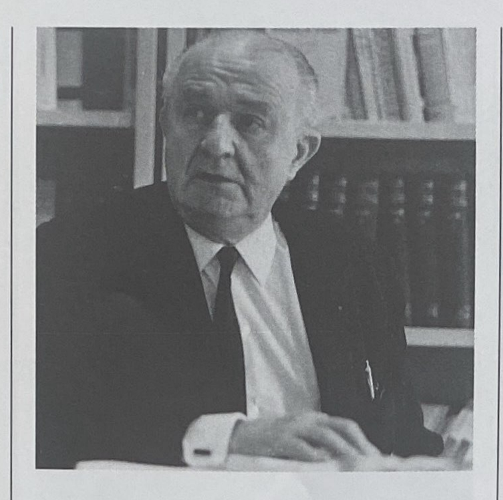
Pour une liberté "bien réglée"

La liberté économique, pas plus que les autres libertés, ne doit être entendue comme une levée de toutes les contraintes, mais s'insérer harmonieusement dans un cadre de règles coutumières résultant de l'expérience et permettant de rendre ses effets bénéfiques. Le prix Nobel d'économie Friedrich von Hayek ne disait pas autre chose lorsqu'il déclarait dans son ouvrage *la Prétention mortelle : les erreurs du socialisme* (*The Fatal Conceit*, Routledge, Londres, 1989) : « *Les hommes sont en état de jouir de la liberté civile exactement dans la même proportion où ils sont disposés à contenir leurs passions par les liens de la morale, dans la même proportion que leur amour pour la justice est supérieur à leur cupidité, dans la même proportion où la solidarité et la justesse de leur entendement sont au-dessus de leur vanité et de leur présomption, dans la même proportion où ils sont prêts à préférer les conseils des bons et des sages à la flatterie des fripons. La société ne peut exister s'il n'existe quelque part un pouvoir qui restreigne les volontés et les passions individuelles, et moins ce pouvoir a d'énergie et de force dans l'intérieur et la conscience des*

hommes, plus il en faut à celui qui leur est extérieur. C'est un décret immuable de l'éternel cosmos que la liberté ne peut être l'apanage des hommes livrés à leurs passions qui leur forgent continuellement des fers. »

La liberté des échanges à cet égard doit obéir aux mêmes lois que toutes les libertés.

Comme je l'écrivais dans mon livre *Baroque et Politique* (éd. Nationales, Paris, 1992, p. 184), « *Une fois de plus, nous voyons que la liberté n'est pas un droit naturel qui se situerait aux origines de la société, la liberté est le produit toujours menacé d'une longue civilisation. Ce n'est qu'avec des hommes civilisés au sens fort du terme que la liberté est possible* ». Le monde des relations internationales met aux prises des hommes de culture et d'intérêts si différents qu'il ne peut être le monde de la liberté idéale. Il faut des filtres aux frontières qui, comme les membranes des êtres vivants, ne laissent passer que ce qui renforce la vie et opposent un barrage à ce qui la menace. Pour la vie, c'est-à-dire la protection de la santé, le maintien des emplois, la préservation de la paix publique grâce à l'homogénéité nationale, il est aujourd'hui indispensable de mettre en œuvre un nouveau protectionnisme car il s'agit de protéger la liberté elle-même.



Comme, après Héraclite, l'avait bien vu Pascal, « *il faut toujours tenir les deux bouts de la chaîne* ». Il faut savoir examiner en même temps les aspects contradictoires de la réalité. C'est le propre de la pensée simultanéiste, par opposition à la pensée manichéenne des gnostiques.

Rien sur cette terre n'est tout bien ou tout mal. C'est également le cas pour la liberté. La liberté, rappelait Burke, n'est bénéfique que lorsqu'elle est « *bien réglée* ». ■

Parlant de l'école libérale et libre-échangiste anglo-saxonne, aujourd'hui prédominante en économie, François Perroux (ci-contre) déclare : « *Toute l'analyse classique [...], inspirée inconsciemment d'un individualisme égalitaire, avait été construite sur le postulat implicite de relations de force égale, qu'il s'agisse [...] d'individus, de firmes ou de nations.* » . Au modèle irréel et abstrait d'une économie purement mathématique, qui constitue le fondement de la doctrine libre-échangiste, Perroux opposera en effet le modèle d'une économie réaliste, prenant en compte les données "extra-économiques" humaines, politiques et géopolitiques, et démontrera que l'économie est le théâtre de rapports de puissance entre économie dominée et économie dominante. Ses innombrables ouvrages (*la Technique du capitalisme, la Valeur, le Revenu national, son calcul et sa signification, les Comptes de la nation, l'Europe sans rivages, la Coexistence pacifique, la Théorie du progrès économique, Économie et société, l'Économie des jeunes nations, Industrie et création collective, Masse et Classe, l'Économie du XXe siècle* font de cet ancien professeur au Collège de France et directeur de l'Institut de science économique appliquée l'adversaire déclaré des théories collectiviste et libérale.

POUR UN PROTECTIONNISME CULTUREL



Tout se vend, tout s'achète ?

En septembre 1986, à Punta del Este, les ministres néo-gaullistes représentant la France acceptent le principe de l'*Uruguay Round* qui marque une nouvelle avancée dans les négociations du Gatt en y incluant pour la première fois l'agriculture, mais aussi la culture, par le biais du secteur audiovisuel.

Théoriquement, jusqu'à cette date, mais encore aujourd'hui, lors même que le volet culturel n'a pas été signé, chaque État peut définir les règles qui régissent le marché audiovisuel, c'est-à-dire principalement le cinéma et la télévision, à l'intérieur de ses frontières. C'est ainsi que les gouvernements de la CEE ont adopté en 1988 la directive "Télévision sans frontières" qui donne obligation de diffuser sur les chaînes européennes des programmes originaires, pour au moins 51 p. cent d'entre eux, des pays de la Communauté [1].

Or demain, au nom de la devise simpliste du Gatt, "*free trade, fair trade*", les gouvernements européens ne pourront plus intervenir pour protéger et développer leurs productions audiovisuelles nationales.

Celles-ci ne sont pourtant pas en mesure de concurrencer leurs principales rivales américaines.

Si l'on considère le secteur audiovisuel du seul point de vue économique et commercial, c'est, à terme, 70 000 emplois qui sont menacés en France par l'invasion des images à bas prix de diffusion en provenance d'outre-Atlantique. Ainsi, par exemple, les Américains, qui détiennent déjà près de 80 p. cent du marché cinématographique européen (60 p. cent en France aujourd'hui, contre 35 p. cent en 1982), en veulent 100 p. cent. Le poste audiovisuel a dégagé selon l'IDATE (Institut pour le développement de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe) six milliards de dollars de bénéfice pour les États-Unis ces dernières années, ce qui fait de lui le deuxième solde pour l'exportation en direction de la CEE avec près de quatre milliards de dollars.

Inversement, on ne peut que se féliciter de la légère progression des exportations audiovisuelles européennes aux États-Unis : elles frôlent les 290 millions de dollars ! C'est-à-dire même pas un dixième de la pénétration américaine.

Au-delà encore, l'inflation des coûts des productions audiovisuelles américaines rend vitale l'exportation : on estime désormais qu'un film est amorti sur le territoire américain, mais qu'il ne dégage de bénéfices que lors de son exploitation à l'étranger, surtout en Europe, bien sûr.

Il ne faut pas espérer d'accalmie dans la guerre des images, car les canaux de diffusion se multiplient : après les salles de cinéma, on est passé au dumping des images américaines sur les chaînes commerciales européennes, et déjà on prépare pour demain les exportations directes par les télévisions américaines, diffusées par satellite, câble et compression numérique [2].

Dans de telles conditions, c'est la survie même de l'audiovisuel européen qui se joue.

Cependant, au-delà de l'enjeu commercial, il y a une autre donnée qui rend plus inacceptable encore la signature des accords du Gatt, c'est l'enjeu culturel proprement dit.

En effet, l'audiovisuel est vecteur d'images et de mots qui sont autant de réalités culturelles incompressibles : la culture n'est pas une marchandise, elle est l'être et l'âme d'un peuple.

Mais, pour les États-Unis et les technocrates de Bruxelles, cette approche est rétrograde au regard du développement du commerce international.

La course à l'uniformité a commencé et, si nous voulons préserver notre droit à la différence, c'est-à-dire une part essentielle de notre identité, il faut résolument opter pour un nouveau protectionnisme culturel, car la culture ne peut s'épanouir que derrière des frontières, à l'abri, non des échanges, mais tout simplement des autres cultures à vocation hégémonique.

Aujourd'hui, la clause de l'"exception culturelle", défendue dès 1989 par Claude Autant-Lara à la tribune du Parlement européen, rallie tardivement les suffrages de nombreux artistes et hommes politiques français dans le cadre des négociations du Gatt.

Elle n'est qu'une première étape dans le nécessaire et urgent débat pour un nouveau protectionnisme.

Damien Bariller

1. La France a même monté la barre à 60 p. cent, dont 40 p. cent d'origine francophone. — 2. Voir l'affaire des chaînes de Ted Turner diffusées en Europe par satellite à partir de l'Angleterre depuis le mois de septembre, en contradiction avec la directive "Télévision sans frontières".

Actualité du protectionnisme

par Jean-Yves Le Gallou

A en croire les prosélytes du libre-échangisme, le protectionnisme ferait partie d'un passé à jamais révolu. Pourtant il n'a jamais été aussi actuel qu'aujourd'hui, à l'heure même où l'Europe, livrée à une concurrence débridée, voit disparaître des secteurs entiers de son économie. A tel point d'ailleurs que le débat économique est désormais centré autour du conflit qui oppose le protectionnisme au libre-échangisme, reléguant au musée des souvenirs l'ancien clivage de ces quarante dernières années entre le collectivisme et le capitalisme. Le protectionnisme ne saurait cependant se limiter à l'application du principe de la préférence communautaire, lequel se révèle inopérant pour des raisons structurelles et historiques. Seul un protectionnisme national, tenant compte des impératifs du marché européen et international peut en effet être en mesure d'assurer à la France, par la reconquête de son marché intérieur, un nouveau départ économique et social.



Le 29 septembre 1993, M. Timmer, président de Philips, déclarait : « *Soit l'Europe donne la priorité à la qualité de la vie et à des États-providence coûteux que le protectionnisme protège du reste du monde, soit elle opte pour une économie ouverte où l'industrie comme ailleurs peut produire à des coûts moindres et avec des temps de travail allongés* » et, pour ce qui concerne Philips, il ajoutait : « *Si les conditions de base ne changent pas en Europe, il est inévitable que des parties du groupe la quittent.* » Tel est en effet le dilemme auquel sont aujourd'hui confrontés Européens et Français. Le Front national a pour sa part été la seule formation politique française à s'être depuis longtemps prononcée en faveur d'un nouveau protectionnisme. Sur la photo : le président du Front national, Jean-Marie Le Pen, entouré de Bruno Mégret, à sa gauche, et de Carl Lang, à sa droite.

Le débat économique central porte désormais sur le choix entre un libre-échangisme dogmatique et un protectionnisme raisonnable.

La force du libre-échangisme dogmatique et débridé, c'est d'être aujourd'hui la loi qui gouverne les relations internationales.

La faiblesse du protectionnisme raisonnable, c'est qu'il suppose, pour s'imposer, une profonde modification de nos habitudes et des pratiques législatives et réglementaires qui ont cours aujourd'hui dans le cadre de l'Europe de Bruxelles.

Car, s'agissant de la mise en œuvre d'un protectionnisme raisonnable, la première question qui se pose est celle de son aire géographique. Peut-on et doit-on choisir un protectionnisme à l'échelle européenne ou faut-il en venir à un rétablissement des frontières extérieures de la France ? Telle est l'alternative.

Un protectionnisme européen ?

En première analyse, un protectionnisme à l'échelle de l'Europe peut apparaître comme l'idéal.

D'abord parce que les douze pays de la Communauté européenne offrent un marché

important — 330 millions d'habitants à fort pouvoir d'achat — au sein duquel la concurrence entre firmes est facile à organiser ; d'autant que ces douze pays se trouvent, à l'exception peut-être de la Grèce et du Portugal, dans des situations économiques et culturelles comparables et que leurs habitants ont aussi des niveaux de vie et des besoins salariaux voisins ; qu'en tout cas l'écart entre eux est bien moindre qu'entre les nouveaux pays industrialisés et les nations européennes.

Ajoutons que la mise en place d'un protectionnisme à l'échelle de l'Europe correspondrait à l'une des tendances géopolitiques actuelles conduisant à la constitution de grands ensembles économiques continentaux. Une tendance observée tant dans la sphère nord-américaine que dans celle du Sud-Est asiatique.

Théoriquement, l'instrument d'un protectionnisme européen est connu : c'est la préférence communautaire. C'est-à-dire un marché intérieur protégé par des droits de douane, des contingents, voire des subventions et des privilèges dans l'accès aux marchés publics.

La préférence communautaire est longtemps apparue comme s'inscrivant dans la logique du traité de Rome, en tout cas dans la mise en place du Marché commun agricole.

Et pourtant, au printemps 1993, à peine nommé aux fonctions de ministre de l'Industrie, Gérard Longuet a qualifié l'idée de préférence communautaire de "révolutionnaire". Paradoxalement avec raison, car la préférence communautaire se heurte à l'histoire des différents pays européens comme aux dures réalités des sciences de la décision.

La préférence communautaire est simple dans son principe. Si on l'applique, Britanniques, Français, Allemands ou Néerlandais doivent acheter les produits de leurs voisins européens préférentiellement à ceux venus du reste du monde.

C'est sans doute le bon sens, mais une telle orientation va également à l'encontre de liens historiques séculaires.

Des liens historiques séculaires

La Grande-Bretagne a eu des liens séculaires avec ses colonies. Elle en garde, sentimentaux mais également économiques, avec ses anciens dominions. Aussi, quand elle est entrée dans le Marché commun, a-t-elle demandé à sauvegarder des accords particuliers avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

La France a adopté une logique comparable à l'égard des pays du Maghreb et des anciens pays d'Afrique occidentale et équatoriale française.

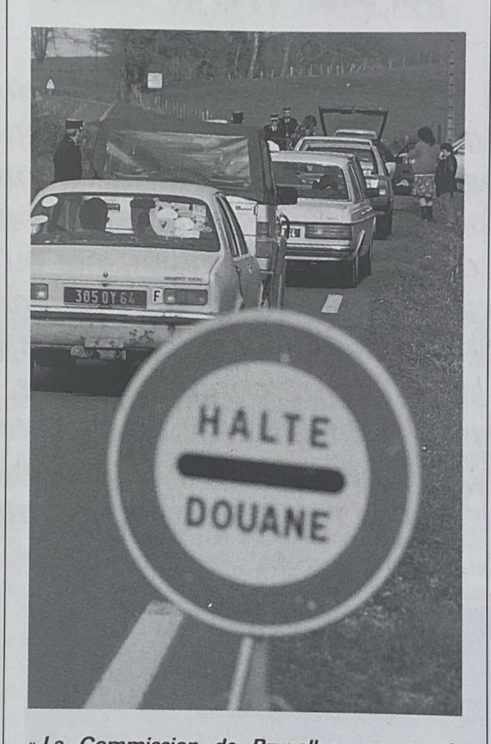
Les Pays-Bas n'ont pas souhaité davantage oublier leurs ex-possessions de l'Insulinde.

Il en est résulté que les pays européens ont accordé des tarifs douaniers préférentiels et souvent la clause de la nation la plus favorisée à de nombreux pays du bloc ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique), c'est-à-dire à une bonne partie du monde !

Quand le rideau de fer est tombé, l'Allemagne a désiré, à son tour, renouer avec la tradition de la *Mitteleuropa* ; aussi les pays de l'Est nouvellement libérés ont-ils vu s'ouvrir assez largement à leurs produits les marchés européens où ils ont d'ailleurs provoqué des désordres économiques supplémentaires.

C'est ainsi que l'Europe s'est progressivement ouverte à l'ensemble du monde. Au prix, c'est incontestable, d'une montée du chômage.

Mais tous les pays européens ne s'accordent pas sur cette analyse. Là encore, l'histoire et les traditions économiques diffèrent.



« *La Commission de Bruxelles,* remarquait Albin Chalandon (*le Figaro,* 10/05/1993), *à laquelle nous avons abandonné nos pouvoirs est inapte à contrôler l'application de sa politique sur l'ensemble du territoire communautaire et, surtout, l'idéologie qui l'inspire va à l'encontre de nos intérêts vitaux. Elle donne à la CEE les protections les plus faibles du monde. Pire, elle ne les applique pas ! Les droits de douane européens sont à peu près la moitié de ceux des États-Unis et du Japon. Ils ne sont souvent même pas perçus. Les fraudes et contrefaçons dont sont victimes les industriels européens — notamment français — ne sont ni poursuivies ni sanctionnées. Les contingents eux-mêmes ne sont pas respectés ; leurs dépassements pour certains produits et certains pays vont jusqu'à dix à vingt fois : en fait il n'existe plus aucun contrôle sérieux sur les importations de la Communauté.* » Comment pourrait-il en être autrement quand on sait que la Communauté, dominée par la vision libre-échangiste anglo-saxonne partagée par les Pays-Bas, le Luxembourg et la Grande-Bretagne, considère l'Europe comme un simple sous-ensemble du marché mondial ? La préférence communautaire n'étant à l'heure actuelle qu'un principe vide de sens, loin de pouvoir s'en contenter, la sauvegarde de l'économie française nécessite un rétablissement des contrôles douaniers aux frontières de la France.

Deux traditions économiques opposées

Dans l'histoire de la pensée économique, on peut distinguer deux modèles : l'un, plutôt continental, à dominante protectionniste, théorisé par Friedrich List et assez largement adopté tant par l'Allemagne du Zollverein que par la France républicaine et les pays méditerranéens ; l'autre, plutôt maritime et portuaire, théorisé par les grands libre-échangistes anglais du XIXᵉ siècle et mis en œuvre par les nations marchandes et portuaires : Angleterre, Pays-Bas, villes hanséatiques.

Ajoutons qu'à l'issue de la dernière guerre, le grand vainqueur — la superpuissance américaine — s'est converti au modèle britannique du libre-échange et l'a imposé à ses vassaux, notamment à l'Allemagne qui y a longtemps vu, et y voit encore, sans doute à tort, la source de sa prospérité.

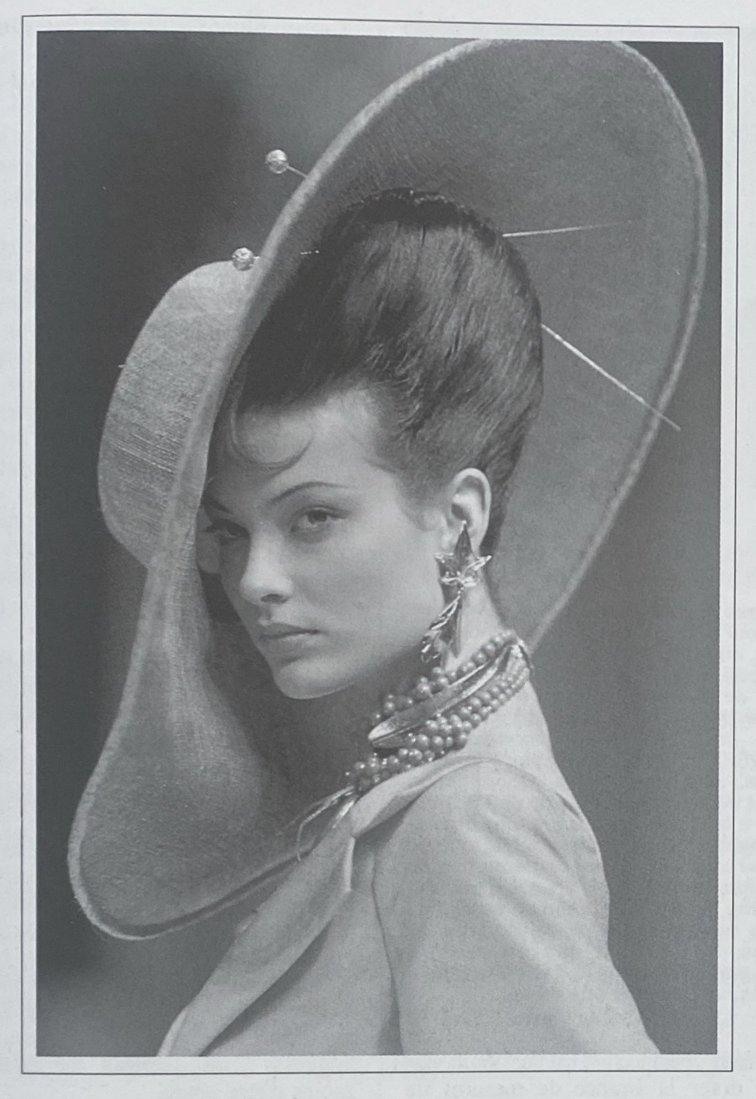
C'est dire que la mise en œuvre d'une politique européenne commune est extrêmement difficile, les conflits naturels d'intérêts se compliquant de liens économico-historiques différents, alors même que les douze partenaires de l'Europe ne partagent pas la même philosophie économique.

Dans ces conditions, nul ne peut être surpris par la faiblesse de décision et d'exécution de l'Europe des Douze en matière de politique commerciale commune.

Comme dans toute négociation où des traditions et des intérêts différents s'opposent, la logique est de rechercher un point moyen : c'est bien ce qu'a fait l'Europe en matière de tarifs extérieurs communs et de droits de douane. Mais, en ce domaine, un point moyen n'a pas grand sens, puisque ce qui protège un marché d'une concurrence excessive, ce sont les crêtes douanières : un droit de douane de 30 ou 40 p. cent a une véritable fonction protectrice alors qu'un droit de douane de quelques p. cent inférieur aux variations monétaires n'est qu'une tracasserie inutile. Or le tarif extérieur commun à l'Europe est aujourd'hui très largement inférieur à 10 p. cent. Il n'a donc plus grand sens.

En matière de protection contingentaire — la limitation quantitative des importations —, ce qui compte pour protéger un secteur menacé (textile ou informatique par exemple), c'est la rapidité de décision. C'est en cela que réside la force du système de défense commercial américain, c'est là aussi que se situe la faiblesse du système européen, puisque se mettre d'accord à douze prend évidemment beaucoup de temps.

Ajoutons que les procédures de défense commerciale — fermeture provisoire d'une frontière, contingentement — ne peuvent être utilisées dans le cadre de l'Europe qu'à la majorité qualifiée. Ce qui signifie qu'une minorité de blocage de vingt-trois voix sur soixante-seize suffit à arrêter tout processus protectionniste. En pratique, il suffit de deux grands pays et d'un petit pour bloquer toute mesure de défense commerciale. Or la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et bien sou-



Président d'Usinor Sacilor, Francis Mer déclarait il y a peu (24/06/1993) aux *Échos* : « *Les États-Unis traitent l'Europe comme un pays sous-développé.* » Des propos que confirme cette réflexion de l'Américain Sokolov parue dans le *Wall Street Journal* : « *La France est une nullité dans la culture mondiale.* » Des propos révélateurs du fossé qui sépare l'Amérique de l'Europe, la première dont la nature cosmopolite et marchande fait de la culture une simple marchandise bonne à être jetée en pâture au Gatt, la seconde au passé deux ou trois fois millénaire qui juge intolérable de vendre son âme. C'est que les peuples européens ont encore une identité et donc une culture spécifique à préserver, alors que l'Amérique se veut la culture de tous, la culture mondiale. Aussi bien vient-on de découvrir un peu tard que la guerre n'est pas seulement économique mais aussi culturelle. Comme l'a montré le raid lancé récemment sur l'Europe par l'Américain Ted Turner, le protectionnisme ne saurait donc être uniquement économique, il doit être aussi et surtout culturel. Ci-dessus : un défilé de mode chez Christian Dior qui rappelle que la haute couture demeure l'un des fleurons du goût français.

vent l'Allemagne sont systématiquement hostiles à toute mesure protectionniste. A Bruxelles, il faut deux fois plus de voix pour élaborer une mesure protectionniste que pour se livrer au laisser-faire libre-échangiste.

L'Europe souffre d'un autre handicap : elle négocie sous l'œil de tiers qui sont ainsi très bien informés de ses divisions et de ses faiblesses. On le voit dans l'affaire des négociations du Gatt où les partenaires américains et asiatiques de l'Europe sont parfaitement au courant des désaccords internes entre les Douze, désaccords dont ils peuvent jouer.

Un système inopérant

Enfin, quand les décisions ont été prises, leur exécution laisse souvent à désirer.

Dans le cadre du marché unique, les produits circulent en Europe selon la règle de la libre pratique. Ce qui veut dire qu'un produit extra-communautaire dédouané au Havre, à Brême ou à Rotterdam circulera ensuite librement à travers l'Europe. Mais l'origine du produit, c'est-à-dire le dernier endroit où il a subi une “modification substantielle”, peut être soumise à des interprétations plus ou moins rigoureuses. De même, le classement d'un produit dans la nomenclature douanière peut faire l'objet de choix plus ou moins sévères entraînant des taxes plus ou moins fortes.

Or chacun sait que la solidité d'une chaîne tient à celle de son maillon le plus faible. Les importateurs ont donc naturellement tendance à faire entrer leurs produits en Europe par le port où les formalités douanières sont le plus souples, voire le plus laxistes. Ainsi Rotterdam, ville marchande au sein d'un pays marchand, est souvent moins sévère que Le Havre. Et, par là, beaucoup de produits venus du monde entier acquièrent à bon compte le label communautaire.

Ainsi ce sont les droits de douane les plus faibles possible qui sont le plus souvent appliqués aux produits qui entrent en Europe. De même, lorsqu'ils ont été fixés par la Communauté européenne, les montants des contingents accordés à tel ou tel pays pour tel ou tel produit sont rarement vérifiés avec soin. Comment, en effet, totaliser la quantité de vêtements importés d'un pays donné lorsque celui-ci les fait entrer en Europe par six ou sept frontières différentes ?

C'est ainsi que, pour tourner cette difficulté, la Communauté de Bruxelles n'a rien trouvé de mieux à faire que de confier au syndicat des fabricants de textiles turcs le contrôle des contingents d'importation de vêtements turcs en Europe, oubliant que l'on n'est jamais si bien servi que par soi-même.

L'adoption d'un contingent communautaire ne suffit donc pas à protéger les industries communautaires. L'adoption d'un règlement communautaire ne les protège pas davantage.

De la sorte, l'adoption d'un règlement communautaire sur la contrefaçon n'a en rien réglé le problème. L'Italie n'ayant pas promulgué de textes d'application de ce règlement communautaire, ce dernier n'y est pas mis en œuvre et sept pays ont adopté des procédures inadaptées. Seuls quatre États, la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Espagne — ont promulgué et mis en œuvre des procédures efficaces. Il suffit cependant aux contrefacteurs habiles d'entrer ou d'opérer en Europe dans l'un des huit autres pays pour être en mesure de tourner la législation communautaire.

Dans ces conditions, s'il peut apparaître idéal du point de vue de la théorie économique, le protectionnisme à l'échelle européenne se révèle inopérant.

Pour un protectionnisme national

La mise en place d'un protectionnisme raisonnable dans le cadre national doit partir du réel, c'est-à-dire des constats suivants.

Le libre-échangisme généralisé tel que la France et l'Europe l'ont pratiqué depuis les quinze dernières années est l'une des causes majeures du ralentissement de la croissance et de la montée du chômage. Aussi doit-il être remis en cause.

Cette remise en cause doit évidemment tenir compte du poids des exportations — 25 p. cent — dans la production française. En tenant tout particulièrement compte du fait que les deux tiers des courants commerciaux français sont à destination ou en provenance des pays européens.

Enfin, compte tenu des différences de tradition, des oppositions d'intérêts et de la diversité des pratiques douanières, la France ne peut pas s'en remettre à ses partenaires de la Communauté pour protéger à leurs frontières ses intérêts commerciaux.

Ce triple constat conduit logiquement à la conclusion qu'un protectionnisme national raisonnable ne fermera pas la France, sauf exception, à la concurrence des produits des autres pays européens, mais qu'il rétablira un contrôle aux frontières nationales.

Ce contrôle aux frontières nationales sera mis en œuvre progressivement et assuré par un pilotage fin des procédures de défense commerciales fondé sur une idée centrale : la défense de l'emploi.

Chaque fois qu'une mesure de contingentement ou d'augmentation des droits de douane permettra de sauvegarder des emplois dans un secteur menacé, sans risquer d'entraîner des représailles graves de la part des pays tiers, elle sera prise.

Chaque mesure de politique commerciale devra évidemment peser les avantages et les inconvénients : protection du marché intérieur contre risques de perte de marchés extérieurs. Ce qui conduit à définir trois types d'orientations protectionnistes.

Le premier concerne les pays avec lesquels nous avons un fort déficit, les États-Unis et le Japon en particulier. De leur part la France ne doit pas craindre de représailles commerciales puisqu'elle est, et de loin, structurellement déficitaire vis-à-vis d'eux.

Le deuxième devrait être appliqué aux nouveaux pays industrialisés qui nous inondent de leurs produits et qui ne doivent pouvoir continuer à traiter avec nous que sur la base d'un commerce équilibré les conduisant à nous acheter en valeur au moins équivalente autant de produits qu'ils nous en vendent. Il y a là matière à ouvrir des débouchés à nos produits de pointe comme le TGV, les Airbus ou les centrales nucléaires. Ainsi, par exemple, nous n'avons aucune raison d'accepter un fort déficit vis-à-vis de la Chine qui, si elle veut continuer à nous fournir en produits de consommation bon marché, doit apprendre à connaître aussi l'adresse de nos grandes entreprises.

Enfin, en troisième lieu, les mesures protectionnistes doivent particulièrement concerner les secteurs menacés de pertes massives de marchés comme hier le textile et demain les services informatiques. A cet égard, il faut bien comprendre qu'il est infiniment plus difficile de fermer un marché déjà conquis par l'étranger que de protéger un marché qui n'est pas encore conquis.

Pour mettre en œuvre les mesures protectionnistes nécessaires, toute la palette des moyens réglementaires et fiscaux doit être utilisée.

Tout d'abord, il ne faut pas hésiter à faire jouer les nombreuses clauses de sauvegarde prévues par les accords du Gatt et de la CEE. Il faut ensuite agir en fonction des besoins et des circonstances sur les droits de douane, même si, dans l'état actuel des choses, ils relèvent davantage de la CEE que de la France. Et, surtout, il faut agir sur les contingents. A partir du moment où le cours des monnaies varie beaucoup, les droits de douane ont peu de chance d'être opératoires, alors que les pratiques de contingentement sont indispensables pour protéger des pans entiers de notre économie et ménager les transitions économiques nécessaires.



Nombreuses sont les voix qui s'élèvent en France pour dire, à l'inverse des hommes politiques, que le Gatt incarne une idée fausse et dépassée. Alain Gomez, par exemple, président de Thomson-SA et de Thomson-CSF, pour qui *« il faut abandonner la vieille idéologie du libre-échange mondial »* (*le Monde*, 28/11/1992). Ou Philippe Arnaud (ci-dessus), président de la Coordination rurale, qui, n'étant pas complice de la classe politique, à la différence des grandes organisations syndicales paysannes telles que la FNSEA ou le SNJA, ne se contente pas de protestations verbales mais appelle à la résistance contre le Gatt. Institution au service de l'idéologie mondialiste et cheval de Troie de l'Amérique, le Gatt doit être dissous. De même, le multilatéralisme, qui ruine la souveraineté des nations, doit être rejeté.

Dans cette perspective, il ne faut pas hésiter à doter la France de mesures de défense commerciale aussi efficaces que le sont, aux États-Unis, les législations de type 301 et super 301.

Mise à mort des vaches sacrées

Il faut toutefois être bien conscient que ces mesures de protectionnisme raisonnable, indispensables à la défense de l'emploi — de l'emploi industriel qui subsiste et de l'emploi tertiaire encore plus menacé — impliquent la remise en cause de trois données considérées actuellement à tort comme intouchables et souvent prises pour des vaches sacrées : le multilatéralisme dans les relations internationales, le Marché unique européen et la suppression du contrôle des changes.

S'agissant des relations internationales, il est clair que, même si la France peut, dans la mise en œuvre d'une politique protectionnisme, utiliser les clauses de sauvegarde contenues dans les accords du Gatt et de la CEE, la logique d'un nouveau protectionnisme est celle, non pas du multilatéralisme, mais du bilatéralisme. C'est donc à un changement de cap de notre diplomatie et de nos relations économiques internationales qu'il faut procéder. Changement d'ailleurs susceptible d'intervenir à un moment où les grandes organisations internationales — Communauté européenne, Onu, Gatt, Unesco — apparaissent comme des monstres bureaucratiques en crise, évoquant davantage *Jurassic Park* que le III[e] millénaire.

Sur les ruines des organisations internationales, il faut multiplier les relations d'État à État fondées sur la recherche d'accords commerciaux équilibrés.

Autre vache sacrée de la dernière décennie : le Marché unique européen, qui se révèle incompatible, en tout cas tel qu'il fonctionne aujourd'hui, avec un nouveau protectionnisme national et raisonnable.

Il est en effet indubitable que la France, à moins de renoncer à sa souveraineté, ne peut laisser à d'autres le soin de définir seuls l'origine et la provenance d'un produit. Trop de pays voisins se sont rendus coupables d'abus consistant à définir comme européenne l'origine d'un produit qui n'a pourtant reçu sur notre continent aucune modification "substantielle", mais une simple modification marginale.

Car il ne suffit pas de coudre sur un tee-shirt dans les entrepôts de Rotterdam une étiquette "Fabriqué à Madagascar" pour en faire un produit européen.

Pas plus qu'on ne peut considérer comme européen un produit fabriqué au Japon ou en Corée puis assemblé dans une usine-tournevis en Grande-Bretagne. Les BMV, les Volkswagen, les Mercédès sont des automobiles européennes et il est légitime qu'elles puissent pénétrer en France sans entrave puisque les voitures françaises entrent en Allemagne de la même manière, mais en est-il toujours de même pour les Rover, ces automobiles japonaises maquillées en anglaises ? La question mérite à tout le moins d'être posée.

Enfin, le rétablissement d'un certain contrôle des changes ne tardera pas à apparaître comme inéluctable.

Certes, les Français gardent, et à juste titre, un mauvais souvenir du contrôle des changes tatillon qui limitait à quelques milliers de francs leurs possibilités de passer des vacances à l'étranger. Faut-il pour autant renoncer à tout contrôle des changes, alors que sa disparition complète engendre nombre d'effets pervers ? D'abord une spéculation insensée et permanente sur toutes les monnaies rendant inévitable le maintien de taux d'intérêt élevés dans un pays comme le France, ensuite la possibilité pour des capitaux d'origine douteuse, fruits notamment du trafic de la drogue, de s'investir partout dans le monde, sans véritable contrôle, au risque de gangrener la société et la politique des pays d'accueil.

En dernier lieu, on voit mal, à l'heure de la télématique, comment empêcher une délocalisation massive des emplois tertiaires si l'on ne rétablit pas, sous une forme ou sous une autre, un certain contrôle des changes.

On le voit, la mise en œuvre d'un protectionnisme national raisonnable impliquera de profonds bouleversements. Il faudra cependant avoir le courage d'y procéder rapidement si l'on ne veut pas assister à la disparition de millions d'emplois, disparition qui entraînerait dans notre pays une crise sociale sans précédent. ■

EXCLUSION
Le piège des mots

par Pierre de Meuse

En l'espace de quelques années, le mot "exclusion", se substituant au terme "raciste", s'est répandu partout pour condamner sans distinction ni nuance toute différence d'ordre social et politique (chômeurs et immigrés), toute séparation légale ou judiciaire (étrangers ou délinquants), toute différence de nature (hommes, femmes, homosexuels, non-voyants, noirs ou blancs). Arme de subversion au service de l'idéologie cosmopolite des droits de l'homme, l'impératif catégorique de "non-exclusion" se révèle d'autant plus redoutable qu'il détourne à son profit la morale sentimentale et l'esprit de justice pour refuser à tout être collectif, de nature ethnique, culturelle, nationale ou même familiale, le droit d'exclure qui conditionne son droit à exister et constitue l'impératif non moins catégorique de toute identité.



Le refus des exclusions est devenu le leitmotiv de tous les politiciens, de droite comme de gauche. Et c'est au nom de ce refus que l'ensemble de la classe politique, du RPR au PS, justifie aujourd'hui toute sa politique d'intégration des immigrés et de promotion d'une société multiculturelle et pluriraciale. De François Mitterrand qui déclare : « *Je dis que les immigrés en France sont chez eux* » à Jacques Chirac qui proclame son « *refus de l'exclusion* », son attachement à l'« *esprit d'ouverture* » et à « *une France ouverte* », c'est la même philosophie qui sous-tend le discours contre les exclusions, celle du cosmopolitisme, du mondialisme et de l'égalitarisme. Une arme redoutable destinée à ruiner les nations et les identités culturelles et qui se mue chez certains en une haine pour tout ce qui est français. (Ci-contre : François Mitterrand avec Jacques Chirac.)

Au début des années quatre-vingt, un sens renouvelé du mot "exclusion" a fait son apparition dans le vocabulaire des discoureurs professionnels pour désigner le mal social à combattre. La dénonciation des discours d'exclusion est devenue depuis lors la préoccupation des spécialistes, tandis que des âmes miséricordieuses s'efforcent de consoler, d'atténuer le "sentiment d'exclusion" éprouvé par certaines catégories sociales. Il est intéressant de s'interroger sur les raisons d'une telle irruption dans le vocabulaire courant, tant il est vrai qu'en ce domaine rien n'arrive jamais par hasard, mais sous l'effet d'un rapport de

force, les mots n'étant que des munitions dans la guerre que l'idéologie humanitaro-économiste au pouvoir mène contre toutes les pensées rebelles.

Au service d'une idéologie

Une recherche sémantique très sommaire est suffisante pour nous montrer l'ambiguïté du terme considéré. Le dictionnaire Robert nous apprend en effet que l'exclusion est l'acte de « *chasser quelqu'un d'une place où il était établi* » ou encore « *la privation d'un droit* » ; enfin, sous la mention "rare", il est précisé que l'exclusion est « *l'action de maintenir quelqu'un à l'extérieur* ». C'est ce dernier sens qui est le plus proche du latin, puisque la consultation du Gaffiot de notre enfance définit le verbe *excludere* comme "ne pas laisser entrer", nous fournissant même un exemple tiré de Cicéron : « *Gaditani Pœnos mœnibus excluserunt* » (les habitants de Gadès ne laissèrent pas les Carthaginois entrer dans leurs murs). Signalons encore un dernier sens, juridique, celui d'exception faite à une règle générale.

Dans quel sens le mot est-il aujourd'hui employé par les journalistes, les politiques et les éducateurs ? La privation d'un droit, le maintien à l'extérieur, ou encore, par fusion sémantique, la privation du droit à entrer ? Où aurait-on le droit d'entrer ? Et qui bénéficierait de ce droit ? Le caractère incertain et impressionniste de cet usage langagier nous amène à nous interroger sur les raisons qui conduisent à le préférer au mot d'origine anglo-saxonne "discrimination", en net recul, ou aux vieux vocables, "exploitation", "aliénation", "oppression", qui avaient au moins le mérite de la clarté.

Revenons à la genèse de l'antiracisme, dans les années 1936-1945. Pour être facile à instrumentaliser par les hommes de gauche qui l'avaient conçu, ce corpus d'idées devait effectuer la liaison entre l'antifascisme, l'anticolonialisme et l'anticapitalisme marxiste. Il devait donc permettre une dénonciation simultanée d'une injustice sociale, cause de l'infériorisation raciale et de la colonisation, et les classifications hiérarchisantes, causes de l'injustice raciale. Cependant, à l'usage, ce discours prêta le flanc à de multiples parasitages et à une profonde contradiction.

Le parasitage de l'idéologie antiraciste commença dès la fin des années soixante. S'abritant derrière le tabou granitique qui s'épaississait chaque jour, de nombreuses catégories sociales se déclarèrent discriminées, traitées comme si elles étaient une race biologique, en un mot "racisées". On parla ainsi de racisme "anti-jeunes", puis "anti-vieux", "anti-femmes", etc. Comme il devenait difficile de trouver en France un type humain qui ne se considérât comme victime, et donc sujet de revendications appuyées sur la légitimation que confère le statut de race opprimée, il en résultait un certain discrédit dû à l'abus fait d'une idée qui marchait si bien.

La contradiction, quant à elle, provenait de l'affirmation simultanée du "droit à la différence", face à un (néo)colonialisme niveleur des identités et du droit à l'égalité de traitement, de revenus, de représentation et autres. Or une perspective égalitaire, par définition volontariste, suppose l'élaboration de repères universels, communs à l'humanité, donc, à terme, l'effacement et l'oubli des différences. A l'inverse, une approche différentialiste, même lorsqu'elle est professée par les milieux de gauche, s'écarte forcément de ses présupposés humanitaristes, si elle atteint son but qui est de promouvoir une spécificité. Renversant l'aphorisme de Pierre Gripari, on pouvait jeter à la tête des antiracistes : « *Anticolonialistes ou antiracistes, il vous faut choisir !* », c'est-à-dire choisir entre la défense des identités et l'universalisme niveleur.

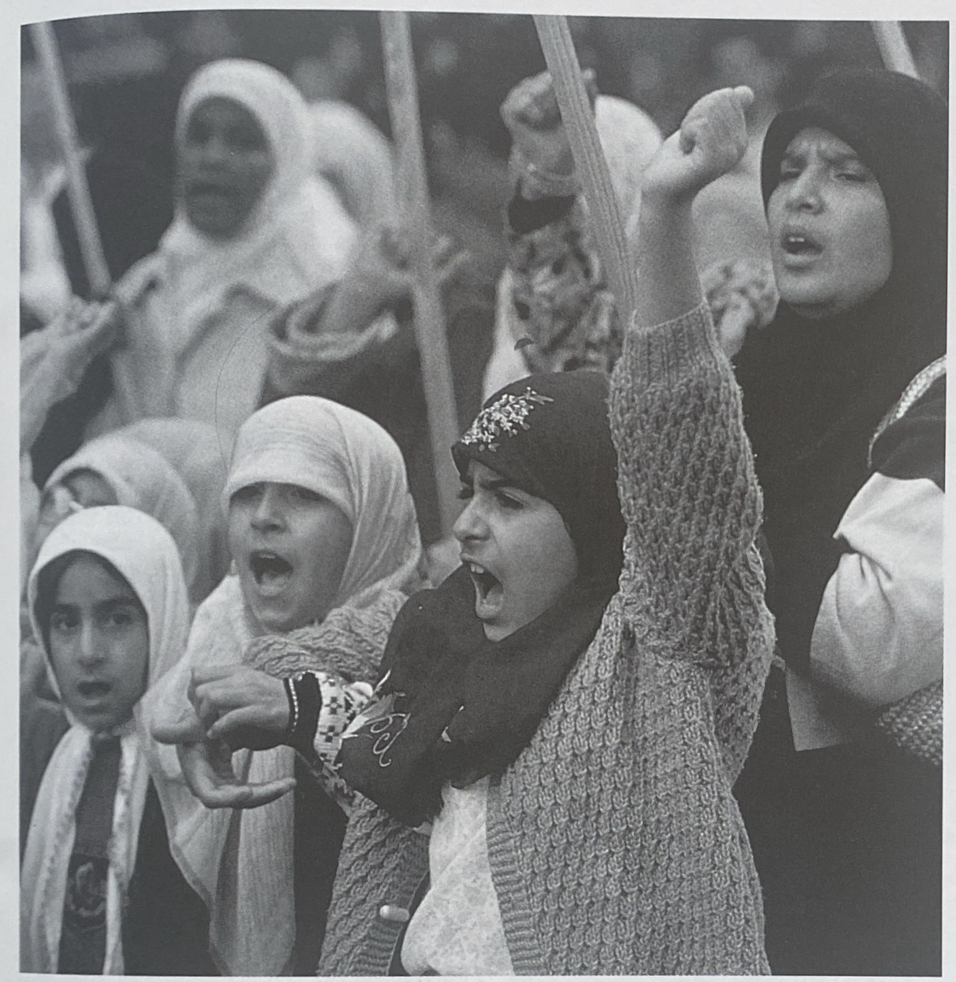
La charge contre le différentialisme

Les antiracistes ont tenté alors d'opérer un mouvement tournant, conduits par deux théoriciens : Alain Finkielkraut et Pierre-André Taguieff. Quoique sur des registres divergents, leur démarche allait dans le sens d'une critique du différentialisme. Finkielkraut s'attaqua prioritairement au culturalisme, tandis que Pierre-André Taguieff s'efforçait de théoriser en les classifiant les sources intellectuelles du racisme. Il distingua deux idéaltypes de racisme, l'un, appelé hétéroracisation, conduisant à la domination et à l'esclavage, l'autre, baptisé autoracisation, menant selon lui à l' "exclusion", elle-même étant un pas vers l'extermination de l'Autre [1], étant bien entendu que l'exclusion peut avoir d'autres prétextes que raciaux.

On voit quel était l'avantage dialectique de la promotion du mot : d'une part il permettait aux prétendus "racisés" (vieux, jeunes, homosexuels, malades, séropositifs, laids, chauves, flics, patrons, unijambistes, bègues, ex-détenus, mères divorcées, etc.), agissant ès qualités, de revendiquer, au nom de la lutte contre l'exclusion, une égalité de droit prétendument bafouée, en réalité la réparation ou la compensation de l'infériorité ressentie à tort ou à raison du fait de leur particularité. Ces derniers temps, cette argumentation a souvent été utilisée à l'égard des victimes du sida, essentiellement parce qu'il importe pour l'idéologie cosmopolite que cette maladie ne remette en cause ni les comportements acquis de la "libération de l'individu" dans les années soixante-dix, ni le brassage universel, ce qui arriverait fatalement si l'on autorisait la focalisation de la prophylaxie sur certains groupes. L'opinion est donc mise en demeure de considérer le



Exister, c'est exclure. Il suffit d'observer la nature. Le monde vivant tout entier, comme nous l'enseignent les biologistes et les ethnologues, est fondé sur cet axiome. Il en est ainsi de toute communauté, religieuse, culturelle ou nationale, en particulier de la communauté juive qui n'aurait pas pu, pendant les siècles de la diaspora, préserver son identité si elle ne s'était attachée à cultiver sa différence. Ce qui permet aujourd'hui à Jean Kahn, président du CRIF, de déclarer : *« La communauté juive forte de quelque six cent mille âmes n'a jamais été aussi motivée et aussi forte qu'aujourd'hui. »* De la même façon, c'est par l'exclusion des Palestiniens que l'État d'Israël a pu renaître et survivre. (Ci-dessus : la Knesset.)



En novembre 1992, le Conseil d'État a décidé que « *le port par des élèves de signes par lesquels ils entendent manifester leur appartenance à une religion n'est pas, par lui-même, incompatible ave le principe de laïcité, sous condition qu'il n'y ait pas de caractère ostentatoire, prosélyte ou revendicatif* ». Une simple manière d'appliquer la logique cosmopolite du refus des exclusions, logique qui ne fait pas l'unanimité au Syndicat national unitaire des instituteurs et professeurs qui réclamait encore en septembre dernier l'« *exclusion* » de Habiba E., élève marocaine de dix ans de l'école primaire Alain-Fournier à Noyon, qui portait en permanence et de façon ostentatoire le foulard islamique. Ici, le refus des exclusions et l'esprit de tolérance heurtent de plein fouet le vieux principe républicain de la laïcité, ouvrant ainsi un débat qui n'est pas près d'être épuisé. Car la lutte contre les exclusions n'a pas pour unique conséquence la destruction de l'identité française, elle favorise le fondamentalisme et le fanatisme islamiques. (Ici : une manifestation, en France, de jeunes filles musulmanes en faveur du port du voile.)

risque comme également réparti. L'idée même que certaines catégories sociales, ne serait-ce que du simple point de vue de la statistique, puissent être plus exposées que d'autres à la contagion est donc tenue pour un péché d'exclusion.

D'autre part, cette nouvelle analyse permettait de "démasquer" ceux qui, sous couvert, toujours selon Pierre-André Taguieff, de défendre la diversité humaine, s'opposaient au métissage cosmique et en venaient à défendre l'intégrité ethnique de l'Europe. La nouvelle ligne d'attaque s'alimente naturellement dans l'énorme potentiel d'images émotionnelles que développe l'histoire officielle pour délégitimer les attitudes de préservation identitaires et mixophobes. Ce faisant, l'antiracisme cédait à l'adversaire le terrain de la différence, afin de mieux le pilonner, dans un retour aux idées assimilationnistes, l'ethnocide culturel étant baptisé "intégration" ou "insertion". Il est remarquable que l'ensemble de la classe politique ait suivi cette voie que l'on peut résumer par le choix du multiracial contre le multiculturel. Un retour à Jules Ferry en quelque sorte, dont on peut dater le commencement avec la fameuse affaire des foulards islamiques, en 1988-1989[2].

Un impératif discriminatoire

Mais revenons aux contours de la notion d'exclusion. Ce qui est important dans ce nouveau vocable, c'est que l'attitude en accusation n'est plus nécessairement agressive. Ce ne sont plus seulement les provocations, les brutalités, les insultes, l'exploitation qui sont condamnées, ce seront des postures défensives, par exemple celles qui se rapportent à la préservation d'un espace réservé ou même du "soi" proprement dit.

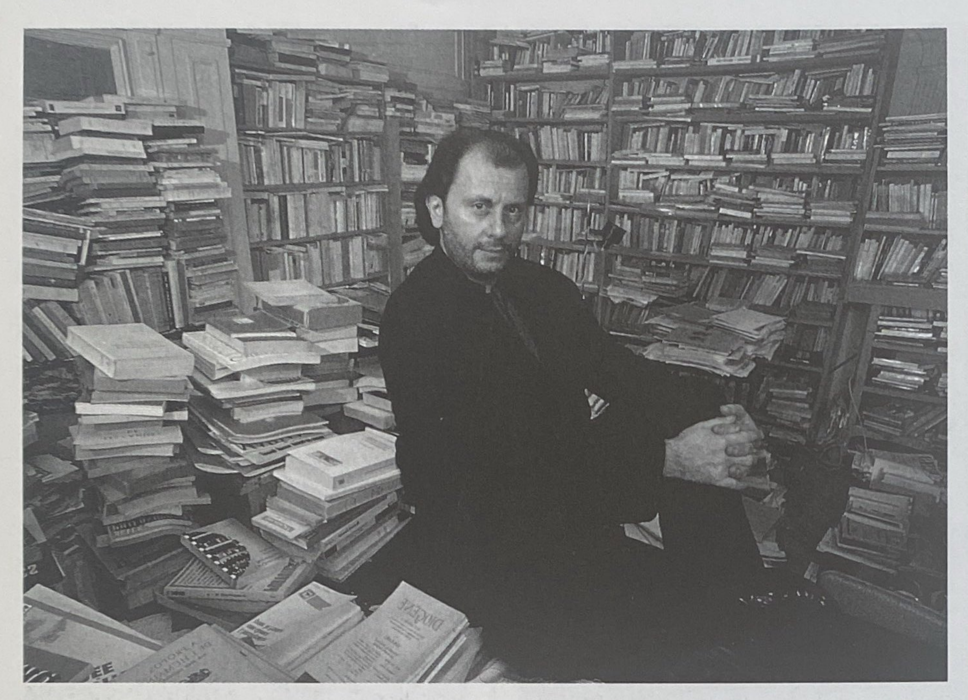
Ainsi le refus d'accueil, de logement, de contact, l'opposition aux mariages mixtes, la défense linguistique et culturelle sont bel et bien classés dans les attitudes d'exclusion. De même, aucune nuance n'apparaît quant à l'objet de l'exclusion, qui est perçue comme également dommageable à l'endroit de chaque homme, indifféremment défini comme "autre". Sans nous attarder sur le caractère totalitaire et "puritanomorphe" d'une norme qui se propose de traquer les "pulsions" au niveau de préférences intimes, signalons combien une telle requête est également discriminatoire, au sens même des comportements qu'elle prétend réprouver.

En effet, la réprobation n'est pas la même selon que l'on parle d'attitudes propres aux Européens, réputés "dominants", ou de peuples réputés dominés, comme les Indiens ou les gitans. Citons par exemple Emmanuel Todd qui écrit : « *La famille autoritaire ne définit pas un statut pour l'autre, pour l'étranger. Elle est un mécanisme pur et simple d'exclusion, qui ne correspond pas à une volonté d'agression s'il s'agit de petits peuples comme les gitans, les juifs, les Irlandais, les Suédois et les Basques*[3]. » S'il s'agit enfin de peuplades "primitives", la clôture sur soi devient un impératif de survie pour les mêmes ethnologues et anthropologues qui consacrent tous leurs efforts à exhorter l'Europe au mélange. Ainsi le grand Lévi-Strauss, qui écrit à leur propos qu'une « *incommunicabilité relative* » est « *le prix à payer pour que les systèmes de valeurs de chaque famille spirituelle ou de chaque communauté se conservent*[4] ». Comment s'expliquer une telle incohérence ? Il y a bien sûr le refrain douceâtre et fétide de la culpabilité que l'esprit public européen entonne dès l'enfance et qui s'accompagne d'un curieux racisme retourné, comme si le prix de la supériorité essentielle et reconnue des peuples issus de l'Europe justifiait à leur égard moins de tolérance aux attitudes instinctives qu'aux autres peuples. L'Autre est bien innocent puisque je suis coupable.

Faudra-t-il attendre que l'ethnie européenne soit en voie de submersion et d'entropie culturelle complète pour que l'exigence d'exclusion apparaisse justifiée à l'Européen comme elle l'apparaît pour le Canaque ou le Papou ? En ce cas, moralistes et ethnologues considéreraient comme seules autorisées à la xénophobie les sociétés que leur excès d'ouverture aurait conduites à une irrémédiable déchéance. Derrière cette évidente absurdité se cache en fait une question essentielle, celle de la réalité des êtres collectifs, des innombrables communautés naturelles, c'est-à-dire étrangères à la volonté, qui s'échelonnent entre l'individu et le concept biologique d'humanité.

La négation de l'être collectif

Il y a en effet une antinomie absolue entre la conception de l'individu que nous a léguée la "philosophie des Lumières" et toute volonté d'assurer la survie d'un être collectif organique, c'est-à-dire dont l'existence n'est pas réductible à celle des individus qui la composent. C'est cette antinomie qui apparaît notamment à l'énoncé de cette interdiction d'exclure. Pour les philosophies de l'individu et de l'humanité, auxquelles se réfèrent le libéralisme, le marxisme et l'hu-



Pierre-André Taguieff (ci-dessus), adversaire déclaré du Front national. Chercheur au CNRS, il s'est illustré par sa critique du racisme en dénonçant dans son ouvrage, *la Force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles,* un certain nombre d'idées reçues. On retiendra en particulier sa dénonciation de la « *vulgate antiraciste* » dont il démontrera qu'elle constitue un racisme à rebours et camoufle une légitimation morale de la violence et de l'intolérance. Son analyse pourrait aussi bien s'appliquer à la théorie du refus des exclusions qui part des mêmes prémisses pour aboutir aux mêmes conséquences en assimilant toutes les différences, légales, sociales et naturelles à des injustices, et tous les hommes qui en sont les protagonistes souvent involontaires à des suspects. Ceux qui prétendent lutter contre l'exclusion n'hésitant pas à pratiquer l'exclusion sans retenue, comme ce fut le cas à l'égard du Front national et de ses électeurs.

manitarisme antiraciste, les communautés héritées du passé n'existent pas "vraiment", elles ne sont que des créations instantanées des individus qui acceptent de s'en considérer comme membres.

C'est pourquoi Pierre-André Taguieff s'étonne que les idées nationalistes attribuent au groupe façonné par la tradition des caractères qui n'appartiennent, selon lui et son école, qu'à l'individu seul : « *L'identité collective, en tant que classe d'appartenance, est traitée comme un individu — "Indivisum in se, divisum a quolibet alio", selon l'usage scolastique*[5]. »

Nous voici donc au cœur de la question, car la principale exclusion qui est en réalité mise en accusation, ce n'est pas de tenir l'Autre au-delà des murailles rempardées, ni de lui dénier droit aux allocations chômage, ni même de s'interdire d'écouter sa musique, c'est de lui refuser une part de notre moi collectif. Curieusement, les catégories de l'aristotélisme nous tombent sur la tête comme les livres d'une bibliothèque trop sollicitée, puisque le principe fondamental de cette philosophie est le principe d'identité, également nommé, par une coïncidence qui ne peut être fortuite, principe d'exclusion : « *Est, est, non, non* » (une chose ne peut pas être en même temps elle-même et son contraire). Sans vouloir assimiler totalement les choses vivantes à des classifications logiques, il est clair qu'un être collectif à qui l'on interdit d'exclure, c'est-à-dire d'avoir des limites, se voit par là même refuser toute existence, a fortiori en période de brassage intense où rien ne peut survivre qu'en s'affirmant. L'interdit ainsi jeté sur l' "exclusion" est une déclaration de guerre à toute identité ethnique, culturelle, nationale et même familiale durable.

Une machine d'ahurissement

C'est également dans le domaine de cette notion que se produit un retournement logique stupéfiant du concept de barbarie. Concept que les Grecs avaient élaboré pour exclure, précisément, tous ceux qui ne participaient pas à la langue et à la civilisation grecques. Le *barbaros* était donc un homme par définition tenu à l'écart de la grécité, dont le statut dans la cité grecque était temporaire et précaire. Or voici que nous voyons aujourd'hui, par l'extension à toute l'humanité (contre son gré et de quel droit ?) des schémas de pensée de la Grèce décadente, définir comme barbare celui qui opère la même démarche que les Grecs, en admettant que l'humanité est essentiellement divisée : « *Nous désignons par barbarie l'état de l'humanité qui ne reconnaît pas l'humanité en elle-même. Le barbare est l'homme qui ne se reconnaît pas dans son humanité, celle qu'il partage avec qui lui ressemble le moins*[6]. » Sans voir que l'humain culturel passe par la création de mots et de concepts "tribaux" qui n'appartiennent qu'au groupe qui les a fait naître et sans lesquels l'humain est incomplet et mutilé. La voilà donc la brèche ouverte, le passage marqué que l'envahisseur voit en lettres rouges sur nos citadelles et qu'il peut emprunter sans risque, puisque non seulement les traîtres, mais beaucoup parmi les meilleurs, auront honte de l'y attaquer.

Or, paradoxalement, l'impératif catégorique de "non-exclusion", de nature morale, quasi religieuse, conduit, par une dénonciation d'attitudes humaines pourtant éternelles, à un fanatisme intolérable, suscitant à chaque instant les attitudes qu'il prétend éliminer. Comme le dit encore Taguieff, « *l'antiracisme remplit une fonction d'exclusion absolue sous la forme et par l'effet d'une dénonciation absolue de l'exclusion* [...][7] ». L'ennemi idéologique est ainsi impunément vilipendé pour son ignorance, sa méchanceté, sa sottise, sa mauvaise éducation ou la maladie dont il est le vecteur ou le symptôme. Sa qualité de "mal absolu", de nouvelle sorcière d'une société qui perd tout esprit critique conduit à refuser aux récalcitrants, baptisés "racistes" — et à eux seuls — les droits que l'on attribue à toute l'humanité.

C'est pour cette raison que les hommes qui s'insurgent contre les nouveaux interdits sont frappés d'exclusion totale, celle qui retranche de tout dialogue, celle qui fait présumer de leur culpabilité quelle que soit la cause, en leur retirant définitivement leur appellation humaine. Par là, l'idéologie humanitariste s'est qualifiée devant l'histoire au rang des grandes machines d'ahurissement, celles qui frappent les peuples de cécité pendant des décennies.

Or il est bien clair que de l'indifférenciation ne peuvent naître que l'indifférence et l'égoïsme. Les valeurs humaines sont portées à l'individu par les communautés qui s'excluent naturellement les unes les autres et auxquelles, pour autant qu'elles soient d'ordre identique, ils ne peuvent appartenir qu'exclusivement, de même qu'un amour véritable ne peut être qu'exclusif. C'est donc bien l'exclusion, involontaire, de la naissance qui est porteuse de l'identité. L'ensemble des devoirs sociaux qui s'imposent à l'homme, quelle que soit sa civilisation, sont fondés le plus souvent sur l'acceptation des héritages qu'il reçoit d'un passé librement assumé et dont le respect, même critique, est considéré comme le plus haut degré de la vertu. S'il existe une universalité humaine, elle se trouve dans ce consensus des peuples pour perpétuer ce qui leur appartient, à l'exclusion des autres peuples. ■

1. Pierre-André Taguieff, *la Force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*, éd. La Découverte, 1987, p. 163. — 2. Voir par exemple Patrick Weil, *la France et ses étrangers*. Voir aussi le débat du même avec Jean-Claude Barreau dans *le Monde des débats*, nº 7, p. 8. — 3. Emmanuel Todd, *Planète lointaine*. — 4. Ainsi M. Langaney n'a pas de mots assez durs pour condamner l'ethnocide des Lapons du Groenland par les Danois, mais s'efforce de convaincre les lecteurs du *Point* que toute barrière entre les hommes est illégitime et anti-scientifique. — 5. P.-A. Taguieff, op. cit., p. 316. « Indivisible par rapport à lui-même, divisible par rapport à toute autre chose. » — 6. Ibid., p. 488. — 7. Ibid., p. 24.

Les leçons de Monsieur Taine

par Régis Constans

« Il nous a débarrassés en philosophie du verbiage de Cousin et de son école, en politique du volontarisme absolu et de ses nuées, en histoire de la superstition quatre-vingt-neuvième [...]. Professeur ? Oui, à force ! Il fallait un professeur et même un répétiteur à la France pour lui rendre le sens de certaines lois directrices [...]. »

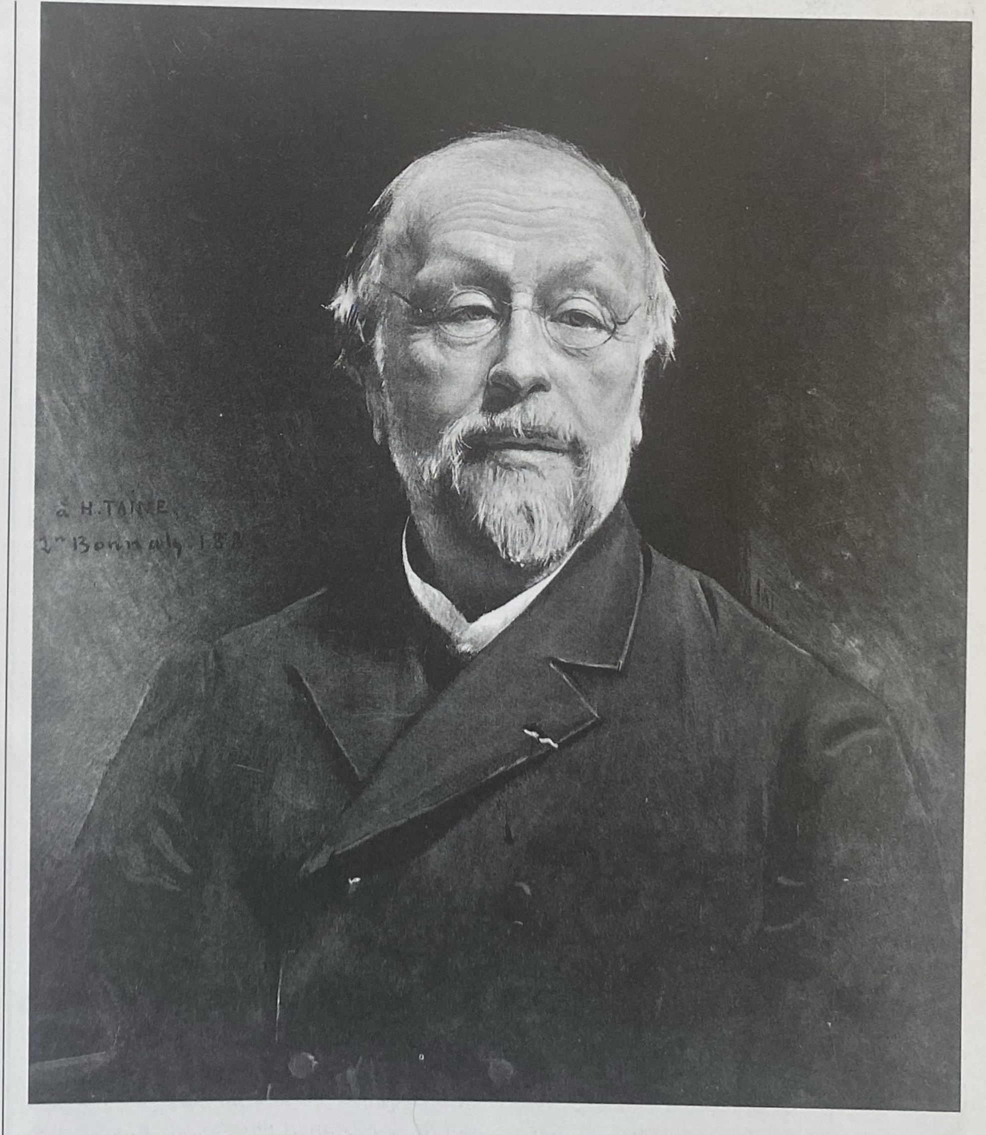
Hommage d'un disciple à son maître, ces lignes de Charles Maurras, écrites l'année du centenaire de la naissance d'Hippolyte Taine, entendaient témoigner de la dette intellectuelle contractée par le père du "nationalisme intégral" envers l'auteur des *Origines de la France contemporaine*.

Inventeur de l' "histoire totale"

Procédant de Montesquieu, de Sainte-Beuve, de Guizot et d'Auguste Comte, admirateur de Balzac et de Stendhal, proche de Renan, qu'il fréquenta beaucoup, et de Fustel de Coulanges (curieusement leurs chemins semblent ne s'être jamais croisés), Taine fut, en littérature, l'inspirateur successif de Zola (à qui il souffla l'idée des *Rougon-Macquart*), de Bourget et de Proust, en politique de Barrès et de Maurras, tandis qu'en histoire, en se proposant de prendre en compte tous les éléments pouvant servir à reconstituer, à un moment donné, l'unité organique d'une civilisation, il convient bien de voir en lui l'inventeur de l' "histoire totale", cette école dont on attribue généralement la paternité à Marc Bloch et Lucien Febvre (les fondateurs des *Annales*) et qui devait produire plusieurs générations d'historiens, d'Ariès à Chaunu, en passant par Braudel.

Et ce n'est pas tout : co-fondateur, en 1872, de l'école libre des Sciences politiques, il fut aussi, en France, l'un des tout premiers découvreurs de Nietzsche, le premier, en tout cas, à annoncer le profond écho qu'il allait rencontrer.

C'est dire si Taine fut une des pièces maîtresses de la seconde moitié du XIXe



Hippolyte Adolphe Taine, né à Vouziers dans les Ardennes le 21 avril 1828, décédé à Paris le 5 mars 1893. Ce fils de famille bourgeoise, docteur ès lettres, collaborateur de la *Revue des Deux-Mondes*, du *Journal des débats*, de la *Revue de l'instruction publique*, auteur de nombreux essais et récits, successeur de Viollet-le-Duc à la chaire d'esthétique et d'histoire de l'art à l'école des Beaux-Arts en 1864, époque à laquelle il écrivit sa *Philosophie de l'art* et son principal ouvrage philosophique, *De l'intelligence* (1870), restera dans les mémoires comme l'un des plus grands historiens et philosophes français et le précurseur de l' "histoire totale", un demi-siècle avant l'école des Annales, par sa méthode d'analyse, celle d'un naturaliste étudiant les plantes, et sa façon de rendre intelligible le passé. (Taine, par Bonnat, 1889.)

siècle intellectuel français, une des "clefs" de son temps ouvrant une porte vers le XXe. Il n'en tomba pas moins, après sa mort, en 1893, dans un purgatoire officiel, ne devant son salut qu'à ses disciples, encore assez nombreux durant quelques décennies pour rompre la loi du silence.

Mais, après la disparition de ceux-ci, c'est une chape de plomb qui s'abattit sur le pauvre Hippolyte. Il fallut attendre 1975 et l'étude d'un Britannique, Colin Evans (*Taine, essai de biographie intérieure*), pour que le nom de Taine refît surface.

En France, c'est grâce à la ténacité d'un homme qui, pendant plus de trente ans, s'est battu presque seul, que Taine retrouva, à la fin des années quatre-vingt, la place qui lui revient. La magistrale biographie[1] que publie aujourd'hui François Leger, à l'occasion du centenaire de la mort de Taine, est l'aboutissement de ses efforts.

Érudit affable et discret, fin connaisseur de l'Asie, animateur à la fin des années trente, aux côtés de Philippe Ariès, Raoul Girardet et Jean-François Gravier (le futur auteur du *Désert français*), de la revue maurrassienne *l'Étudiant français*, François Leger avait auparavant, au nom des étudiants d'Action française, remis son épée d'académicien à Jacques Bainville dont il avait été le secrétaire.

Pour écrire son *Monsieur Taine*, François Leger a vécu pendant plus de trente ans dans l'ombre du philosophe[2], dans son intimité, pourrait-on dire, à lire, relire et annoter ses œuvres complètes, sa correspondance et ses moindres notes, mais aussi ses auteurs préférés : Xénophon, Spinoza, Montesquieu, Condillac, Hegel, Balzac, Stendhal, Sainte-Beuve, Guizot, sans compter tous les autres, tous les maîtres de la littérature anglaise et de la littérature allemande, à mettre enfin ses pas dans les siens, en France, en Angleterre, en Italie, en Allemagne.

Car Taine ne fut pas seulement un homme de cabinet, comme pourrait le faire croire le célèbre portrait qu'a laissé de lui Bonnat, mais aussi un homme "de terrain", dirait-on aujourd'hui. Jusqu'à sa mort, il devait rester fidèle au serment qu'il fit à vingt ans, en entrant à l'École normale : « *Je prends l'engagement de continuer mes recherches et de n'arrêter jamais croyant tout savoir, d'examiner toujours mes principes, c'est ainsi qu'on peut arriver à la vérité.* »

C'est d'ailleurs ce souci de vérité, exprimé très tôt, qui éclaire toute l'œuvre de Taine, qui lui donne son unité profonde en dépit de l'évolution de la pensée de son auteur, longtemps classé à gauche pour son anticatholicisme, son scientisme et son déterminisme, avant que de donner raison à Joseph de Maistre et à Louis de Bonald par des voies différentes des leurs.

Philosophe, historien et critique

Né le 21 avril 1828 d'un père avoué, le jeune Taine est élevé dans les idées libérales et orléanistes de sa famille. Inscrit, à la mort de son père, comme interne, à Paris, au collège Bourbon (futur lycée Condorcet), il a beaucoup de mal à s'adapter à cette nouvelle situation.

Alors qu'il est en seconde, un déclic se produit. L'élève médiocre qu'il était prend goût aux études. Un goût qui deviendra une drogue. Il semble qu'il ait contracté ce "virus" à la lecture de l'ouvrage de Gibbon, *le Déclin et la chute de l'Empire romain*, et des *Leçons* de M. Guizot sur *l'Histoire de la civilisation en France*.

Peu après, il découvre — en dehors du collège — Socrate et Platon, tels qu'on ne lui en avait jamais parlé. François Leger date de ce moment le début de son aventure intellectuelle. A seize ans, Hippolyte Taine a retenu que Socrate avait su faire jaillir des pensées des petits faits de la vie et que Guizot tirait la pensée des événements de l'histoire. Il ne l'oubliera pas.

Dès lors, il va devenir, écrit M. Leger, « *une volonté qui fabrique de l'intelligence* ». Une intelligence nourrie de connaissances, marquée même, selon l'expression de Paul Bourget, par une « *apoplexie de connaissances* ». Ses condisciples de l'École normale ne l'avaient-ils pas surnommé "le grand bûcheron" ou, encore, "le grand absorbant" ?

Mais, surtout, cette accumulation de savoir, il l'ordonne vers un objectif précis : parvenir à l'intelligence de l'ordre total des choses. Il y fut aidé en ne se dispersant pas trop entre les divers systèmes philosophiques. Très vite, il s'enthousiasma pour la doctrine de Spinoza, qui lui révéla l'unité de toutes choses, leur nécessité, la loi qui règle aussi bien l'ordre logique de la pensée que celui des faits de la nature.

Nourri également de Montesquieu, il développe bientôt sa pensée autour de trois axes : la race, le moment, le milieu. « *Avec ces données,* écrit-il en 1850, *on peut reconstituer l'histoire réelle complète.* »

Cette griserie intellectuelle a achevé de le détourner de la foi catholique qu'il n'avait, du reste, jamais eue très chevillée. A l'École normale, il avait fait partie du camp des libres penseurs. D'esprit frondeur, ignorant les nuances, Taine devait bientôt s'attirer des ennuis en entreprenant d'attaquer bille en tête l'école spiritualiste de Victor Cousin, alors encore toute-puissante à l'Université.

Refusé à l'agrégation de philosophie, il ne décrochera un doctorat de lettres qu'après avoir végété plusieurs années comme « *chien de cours* » de sixième à Nevers et à Poitiers, et comme répétiteur à Paris. Épreuve qui finalement lui sera bénéfique : convaincu que toute carrière universitaire lui serait fermée, il décide de s'essayer à vivre de sa plume tout en continuant de faire le répétiteur.

Bien lui en prit car le succès, puis la célébrité ne tarderont pas. "Lancé" en 1853 par un article du *Journal des débats* sur un essai qu'il venait de consacrer aux fables de La Fontaine, il publie coup sur coup *De personis platonicis, les philosophes français du XIXe siècle* (où il règle ses comptes avec Victor Cousin) et *Essais de critique et*

Dans son œuvre maîtresse consacrée aux *Origines de la France contemporaine*, vaste panorama de l'évolution de la France avant, pendant et après la tourmente de 1789, Taine a laissé une analyse lucide et méticuleuse de l'engrenage révolutionnaire dont il dégage les tenants et les aboutissants : les tenants, c'est-à-dire la lente désagrégation de la monarchie qu'il analyse comme Gibbon et Mommsen ; les aboutissants, qui sont l'avènement du totalitarisme découlant de l'application des principes égalitaristes. Et, à cet égard, il démontrera, fait capital, que, contrairement à ce qu'affirment ses laudateurs, la Révolution ne saurait constituer qu'un bloc. La Terreur révolutionnaire et son ignominie n'étant pas, comme on le prétend, un dérapage, un accident involontaire, mais la conséquence inéluctable des idéaux de 1789. (Ici : *La Dernière Charrette*, Bibliothèque nationale.)



L'une des caractéristiques de la pensée de Taine, et qui la rend profondément actuelle, réside dans son étude du totalitarisme, une étude qui pourrait encore servir de modèle à l'analyse des totalitarismes contemporains. Dans sa critique des derniers siècles de la monarchie, comme du pouvoir napoléonien, Taine dénonce le centralisme rationaliste destructeur des identités locales et, finalement, des libertés. Un centralisme que l'on retrouve encore aujourd'hui dans la logique du traité de Maastricht ou du nouvel ordre mondial destructeur des États-nations. (Ici : *le Siège de Paris*, par Meissonier, 1870, musée d'Orsay.)

d'histoire, ainsi qu'un pittoresque *Voyage aux eaux des Pyrénées* illustré par Gustave Doré.

Dans le même temps, protégé de Guizot, remarqué de Sainte-Beuve, il devient collaborateur régulier de la *Revue de l'instruction publique*, du *Journal des débats* et de la *Revue des Deux-Mondes*.

Un déterministe opposé à l'esprit de système

Après six semaines passées en Angleterre au cours de l'été 1860, séjour dont il tirera, douze ans plus tard, après un autre séjour outre-Manche, de célèbres *Notes sur l'Angleterre*, il se lance dans une *Histoire de la littérature anglaise* et fait paraître de *Nouveaux Essais de critique et d'histoire*.

Pour progresser dans cette intelligence de l'ordre total des choses qu'il s'est assignée comme objectif, Taine n'hésite pas à étudier les sciences naturelles, la physiologie et l'embryologie, à se pencher sur les problèmes d'hérédité et d'environnement. Il suit à la Salpêtrière les conférences cliniques du docteur Baillarger, un des grands noms de la psychiatrie française de l'époque pour qui les affections mentales sont avant tout d'ordre physique, ainsi que des cours de paléontologie végétale au Muséum d'histoire naturelle.

De cette formation médicale et scientifique il acquiert la conviction que les phénomènes sociaux obéissent aux mêmes lois que les corps vivants, qu'il convient donc de les étudier selon la même méthode expérimentale. Plus tard, il s'efforcera de renouveler l'histoire en y transposant cette même méthode expérimentale et de renouveler la psychologie normale à la lumière de la psychologie pathologique.

Taine est déterministe. Selon lui, en effet, les arts et les littératures sont déterminés par leurs époques, qu'il reflètent. C'était alors dans l'air du temps. Toutefois, inversement, c'est en étudiant d'abord le style des arts et des littératures que, bien souvent, il arrive à la compréhension de celui des sociétés. Son déterminisme joue dans les deux sens, ce qui, déjà, était moins commun.

Et encore ne faudrait-il pas se méprendre sur la nature du déterminisme tainien. Dans la préface aux *Nouveaux Essais de critique et d'histoire* (1865), qui constitue l'un de ses plus célèbres exposés doctrinaux, Taine se déclare étranger à tout esprit de système, se bornant à proposer l'emploi d'une méthode qui permette de comprendre que « *les choses morales ont, comme les choses publiques, des dépendances et des conditions* ».

Loin de nier ou même de diminuer le rôle de l'individu, il entend au contraire, par cette méthode, lui donner les moyens d'agir efficacement sur le cours des choses. La profonde originalité de Taine, ce qui, peu à peu, le distingue de beaucoup d'autres déterministes positivistes de son époque est qu'il demeure étranger à toute idée de "progrès" appliquée à l'humanité.

Bien au contraire, pour lui, une telle idée ne peut justement se déduire de données scientifiques, elle ne peut relever que d'un acte de foi. Son naturalisme est d'abord un réalisme, qui le conduit au scepticisme et non au messianisme d'un Zola qui, bien que son disciple, s'écartera de la voie tracée par le maître, faisant passer, finalement, l'idéologie avant l'observation scientifique en inscrivant d'emblée son œuvre dans une contribution à la libération de l'homme et au « *vaste soulèvement démocratique* ».

Le "bloc" révolutionnaire

Alors que chemine ainsi sa pensée, Taine fait son chemin dans le monde. Familier du salon de la princesse Mathilde et des dîners des Goncourt, où il retrouve Renan, Flaubert, Berthelot, le jeune Zola et Tourgueniev, il ajoute à ses nombreuses activités celle, inattendue, de chroniqueur mondain à *la Vie parisienne*, sous le pseudonyme de Frédéric-Thomas Graindorge, et celle de professeur à l'école des Beaux-Arts.

Après un *Voyage en Italie* en deux tomes et cinq volumes de philosophie de l'art tirés de ses leçons aux Beaux-Arts, en avril 1870 paraissent deux volumes intitulés *De l'intelligence*. Résultat de vingt ans de travail, constituant la somme des connaissances de son temps sur le fonctionnement de l'esprit, influencé par le sensualisme de Condillac, Taine y expose que, loin d'être une substance spirituelle douée de facultés innées, comme le pensait Cousin, l'âme est une construction complexe, fragile, menacée, où la perception vraie n'est jamais qu'une hallucination corrigée, à la merci du moindre choc social ou physique. Les *Origines de la France contemporaine* devront beaucoup à ce livre qui lui permettra d'expliquer comment, sous le choc révolutionnaire de 1789, l'homme s'est effondré et désagrégé.

Les *Origines* auraient-elles été écrites sans le désastre de 1870 ? Taine n'avait pas imaginé quel immense traumatisme serait pour lui — comme d'ailleurs pour l'immense majorité de ses contemporains — la défaite. Celle-ci convaincra Renan de la nécessité d'une « *réforme intellectuelle et morale* ». Elle décidera Taine à en analyser les causes profondes et, si possible, à proposer des remèdes [3].



Comme Renan, Taine fut bouleversé par la défaite de 1870. Comme Renan, ce drame et celui de la Commune l'amenèrent à réfléchir sur les causes de l'instabilité de la France moderne et de son déclin et firent de lui l'un des meilleurs analystes et critiques de la Révolution française. Libre penseur, comme Renan, longtemps classé à gauche, il refusa de signer une circulaire d'adhésion au coup d'État du 2 décembre. Ce matérialiste acquis au déterminisme devait devenir un modèle de pensée pour de nombreux auteurs de droite qu'il influencera, qu'il s'agisse de Bourget, de Barrès ou de Maurras. (Ci-dessus : Hippolyte Taine, par sa fille, coll. particulière.)

« *Qu'est-ce que la France contemporaine ?* » demande Taine en préface du premier volume des *Origines*. « *Pour répondre à cette question, il faut savoir comment cette France s'est faite ou, ce qui vaut mieux encore, assister en spectateur à sa formation. A la fin du siècle dernier, pareille à un insecte qui mue, elle subit une métamorphose. Son ancienne organisation se dissout ; elle en déchire elle-même les plus précieux tissus et tombe en des convulsions qui semblent mortelles. Puis, après des tiraillements multipliés et une léthargie pénible, elle se redresse. Mais son organisation n'est plus la même ; par un sourd travail intérieur, un nouvel être s'est substitué à l'ancien. En 1808, tous ses grands traits sont arrêtés et définitifs* [...], *c'est pourquoi, lorsque nous voulons comprendre notre situation présente, nos regards sont toujours ramenés vers la crise terrible et féconde par laquelle l'Ancien Régime a produit la Révolution et la Révolution le Régime nouveau.* »

Les *Origines* marquent une ligne de démarcation dans l'histoire de la pensée politique. Avant, la moyenne des Français cultivés non avertis — Taine le premier — admettait qu'il fallait aimer l'esprit de la Révolution et en détester les horreurs. Après, un tel raisonnement ne sera plus possible. Bien avant Clemenceau, Taine mit en évidence la réalité du "bloc" révolutionnaire, découvrant, comprenant, puis faisant comprendre que 1789, 1793 et 1799 procèdent du même esprit, représentent le même personnel, la même tactique, les mêmes événements : l'"anarchie spontanée" commence la Terreur, la Terreur continue l'"anarchie spontanée", la dictature militaire achève et continue à la fois l'"anarchie spontanée" et la Terreur.

Taine ne s'est pas inspiré ou très peu des historiens de la Révolution qui l'ont précédé — hormis peut-être Tocqueville dont il a repris les grandes lignes de son analyse de l'Ancien Régime. Il est remonté aux sources, consultant directement les archives de la période révolutionnaire aux Archives nationales, papiers officiels, comptes-rendus de séance des assemblées et des clubs, décrets, etc., mais aussi journaux et mémoires de contemporains, ne se laissant influencer par aucun parti pris, construisant son récit uniquement à partir de faits dûment vérifiés et recoupés.

La Révolution responsable de la défaite

Mais Taine ne se contente pas de brosser une fresque saisissante de vérité de l'horreur révolutionnaire — dans un style qui, notons-le, en fait, de surplus, un des plus grands écrivains de son siècle —, il montre en quoi la Révolution est responsable de l'affaiblissement de la France, donc de la défaite.

Juste avant le cataclysme de 1870, il avait été frappé, au cours d'un voyage outre-Rhin, par la cohésion de la société prussienne, structurée par de multiples corps intermédiaires constituant autant de solidarités vivantes et concrètes. En face, la société française, complètement atomisée, ne présentait plus que l'aspect d'un agrégat d'individus isolés, déracinés face à un État de plus en plus omnipotent et incompétent dans ses fonctions. Or, démontre Taine, c'est la Révolution française, héritière des Lumières et du rationalisme du XVIII[e] siècle qui, au nom d'une idéologie de la table rase, a jeté bas toutes les communautés intermédiaires de l'ancienne France.

Sans pour autant préconiser un retour à l'Ancien Régime — envers lequel, d'ailleurs, il continue de se montrer très sévère, beaucoup trop même au regard de travaux plus récents —, il indique que la voie du redressement national passe par une révision des principes rationalistes de 1789, eux-mêmes issus de l'abstraction raisonnante des Lumières, et par un réenracinement dans l'espace et dans le temps.

Rétrospectivement, les travaux antérieurs de Taine l'avaient bien préparé à ce monument final. D'avoir été l'historien de la race, du moment et du milieu, explique Anatole Leroy-Beaulieu dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* (janvier 1882), a permis à Taine de toucher du doigt l'erreur fondamentale dont tout devait ensuite sortir : l'erreur de Rousseau qui avait réduit l'homme à une simple abstraction logique, à partir de laquelle la société entière devait être reconstruite. Dès lors, l'histoire de la Révolution ne fut que l'effort violent pour tenter d'imposer cette théorie au monde rebelle des faits.

Son « *sauvage amour du vrai* » devait même conduire Taine, lui l'anti-catholique, l'anticlérical farouche, à nous livrer, dans *le Régime moderne*, des pages parmi les plus belles jamais écrites sur l'« *l'amour de Jésus-Christ* », un amour qui, dit-il, réussit à créer une sorte d'organe nouveau, spirituel, « *la grande paire d'ailes indispensables pour soulever l'homme au-dessus de lui-même, au-dessus de sa vie rampante et de ses horizons bornés, pour le conduire à travers la patience, la résignation et l'espérance, jusqu'à la sérénité, pour l'emporter par delà la tempérance, la pureté et la bonté, jusqu'au dévouement et au sacrifice* ».

En définitive, que devons-nous à Taine ? « *Un service plus général,* répond Maurras, *celui que rend toute expérience bien faite, toute observation bien conduite et bien suivie.* [...] *Il a appris à juger politiquement, non d'après les dogmes philosophiques préconçus mais d'après un fait : le fait de prospérité ou le fait de décadence.* »

Cette façon de juger la politique est la façon nationale ; c'est la nôtre, depuis toujours. ■

---

1. *Monsieur Taine*, par François Leger, Critérion, 502 p., 159 F. — 2. François Leger a publié en 1981, chez Albatros, *la Jeunesse d'Hippolyte Taine*, puis, avec la complicité de Guy Schœller, il entreprit la réédition des *Origines de la France contemporaine*, à laquelle il donna une belle et forte préface et qui parut en 1986 chez Robert Laffont (coll. Bouquins, 1760 p., 200 F). — 3. Cette tâche devait accaparer la plus grande partie des vingt-trois dernières années de sa vie. A sa mort, avec cinq volumes parus, l'œuvre ne sera pas achevée : il lui manquera deux ou trois chapitres.

Identité française LA NORMANDIE

par Pierre Vial

Nous ouvrons, avec l'article ci-dessous, une nouvelle rubrique, "Notre histoire, notre mémoire". Elle est destinée à illustrer le thème de l'identité nationale française à partir d'exemples ayant une valeur symbolique et concernant une province, un événement, un site, un personnage, une œuvre, etc. Un peuple qui se souvient est un peuple qui a devant lui un destin.

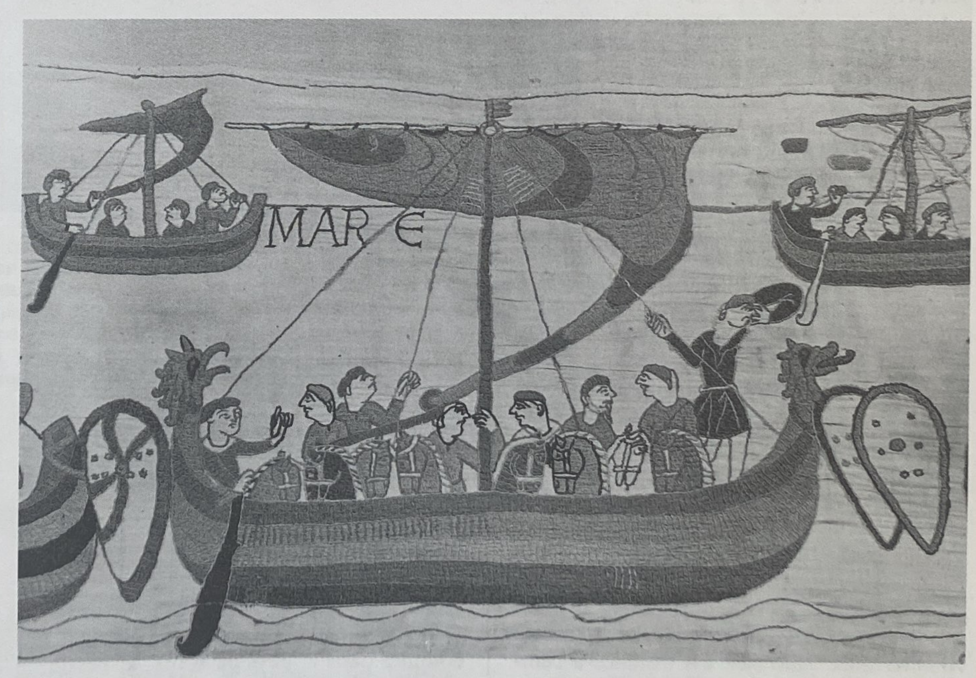
Les provinces de France illustrent, chacune à leur façon, les diverses composantes du génie français. Sur la terre de France sont venues en effet, au fil de l'histoire, se fondre harmonieusement des populations européennes porteuses de riches héritages. L'un de ces héritages nous vient du Nord, comme le rappelle le nom même de la Normandie (le pays des *north-men*, Normands, "hommes du Nord").

La conquête

« A furore Nortmannorum libera nos Domine » (« De la fureur des hommes venus du Nord, délivre-nous, ô Seigneur ! »). Cette prière a été bien souvent psalmodiée par les hommes d'Église, au IXe siècle, tout au long du littoral atlantique du royaume des Francs. Car les "hommes du Nord" ont, en ces temps, la réputation d'être de terribles pillards, ne respectant rien et, en tout cas, pas les biens des communautés religieuses qu'ils rencontrent sur leur passage. Montés sur leurs snekkars — ces "chevaux des mers", longs bateaux au profil élancé que l'imagination populaire a baptisés drakkars à cause des têtes de dragons qui ornent leur proue —, les marins guerriers partis de Scandinavie au printemps font voile vers le sud en quête de butin.

Aussi est-ce avec terreur que paysans et moines voient surgir, le long des côtes puis de plus en plus souvent sur les bords des fleuves et des rivières, les silhouettes menaçantes des drakkars.

Mais que fait donc l'État ? L'État est loin. Trop loin des terres qui bordent le cours inférieur de la Seine pour les protéger efficacement. Et, pourtant, on est là sur les terres des Francs. Des terres où, il n'y a pas si longtemps, Charlemagne semblait tout-puissant, invincible. Mais ses descendants et successeurs n'ont pas su préserver l'héritage : la paix carolingienne, qui ambitionnait de perpétuer le mythe rassurant de la "paix romaine", est désormais un vain mot.



« Je me sens pour ma part tout à fait viking. C'est vraiment à cette source-là qu'il faut aller pour comprendre notre histoire [...]. Comment ne pas la reconnaître chez tel enfant de notre coin qui lève des yeux d'un bleu scandinave et qui porte une fossette en plein menton : "la signature de la Normandie" ? » écrit Michel de Saint-Pierre. Une signature que l'on retrouve encore dans les noms patronymiques et de lieux et qui, mêlée à celle des Celtes et des Francs, constitue l'esprit normand. (Ici : une scène de la tenture de la reine Mathilde, musée de l'Évêché, Bayeux.)

Dès 820, des bateaux vikings ont surgi en baie de Seine. Ce n'était qu'une première tentative, une reconnaissance destinée à tâter la capacité de défense du système carolingien. D'autant que les hommes du Nord ont bien d'autres territoires à conquérir.

Les Shetlands, les Orcades, les Hébrides sont devenues pour eux des bases com-



Témoin de l'influence romaine dans la personnalité normande, ce pavement de mosaïque du IVe siècle, de 5,80 m sur 5,60 m, retrouvé à Juliobona, l'actuelle Lillebonne, port fondé au Ier siècle, à quelques kilomètres de la mer entre Fécamp et Étretat, à l'époque où s'était développé un important trafic entre la Gaule et la Grande-Bretagne, et qui offre, autour d'un médaillon représentant la nymphe Daphné poursuivant Apollon, une remarquable scène de chasse au cerf signée de Titus Senius Felix, citoyen de Pouzzoles, en Italie, le maître, et de son élève, le Celte Amor, citoyen des *caletes*.

modes. De ces archipels, il est facile d'atteindre les côtes d'Écosse, d'Angleterre, d'Irlande. Dès 793, un raid sur le monastère de Lindisfarne, établi sur la côte nord-est du Northumberland, a donné le signal de la curée. Norvégiens et Danois se partagent les dépouilles. Mais il est tentant de viser au sud, toujours plus au sud : des têtes de pont vikings sont établies à l'embouchure de la Loire et de la Garonne puis, en longeant les côtes ibériques, les hommes du Nord atteignent le détroit de Gibraltar et pénètrent en Méditerranée (une base est installée à l'embouchure du Rhône, en Camargue).

La Seine, pourtant, n'a pas été oubliée : elle offre, comme bien d'autres fleuves, un couloir de pénétration facile à l'intérieur des terres pour les embarcations à faible tirant d'eau qu'utilisent les Vikings. Vingt ans après les premières reconnaissances, des navires danois remontent le fleuve, et leur progression est jalonnée de pillages et d'incendies. Les abbayes de Fontenelle et de Jumièges paient un lourd tribut.

En reprenant la mer, les Vikings se promettent de revenir : la région est riche et peut donner beaucoup. Depuis l'âge du bronze, en effet, la vallée de la Seine et les régions environnantes sont un terroir prospère. Venus d'Europe centrale, des Celtes s'y sont établis au cours du Ier millénaire avant l'ère chrétienne. Le nom de certaines de leurs tribus s'est perpétué jusqu'à nos jours, comme ces Véliocasses qui ont donné leur nom au Vexin. Ces Gaulois des bords de la Manche vont être les derniers résistants à s'opposer aux conquérants romains.Puis, intégrés dans l'Empire, ils voient débarquer et s'installer, au Ve siècle, des Saxons qui, venus de la mer du Nord, implantent des colonies dans le pays de Caux, le Bessin, le Cotentin. Les travaux des archéologues, en particulier ceux de Frédéric Scuvée, ont mis en évidence les traces de ces implantations. Mais ce sont d'autres Germains, les Francs, qui, dans les dernières décennies du Ve siècle, imposent leur loi à la future Normandie, comme ils le font dans la plus grande partie de la Gaule ex-romaine.

L'enracinement

Au IXe siècle, les assauts vikings défient donc l'autorité franque. D'une façon humiliante pour celle-ci puisqu'au printemps 845, Paris succombe, après de durs combats. Désormais cela devient rituel : chaque année les Vikings réapparaissent, comme si les ressources du pays devaient être inépuisables. Bien plus, certains s'installent. Sur l'île de Jeufosse, devant Bonnières, une base est établie, d'où il est facile de lancer des coups de main vers Beauvais au nord, Chartres au sud.

Ridiculisés, perdant tout crédit auprès des populations locales, les souverains carolingiens se doivent de réagir. Charles le Chauve essaie de bloquer le passage de la Seine en construisant un barrage fortifié à Pîtres. Ce qui devait être un verrou saute, régulièrement, sous les assauts vikings (témoignent de ces combats les belles épées vikings mises au jour par des dragages effectués au fond de la Seine). Que faire ? Il faut se résoudre à traiter, proposer un modus vivendi à ces furieux en leur offrant ce qu'ils possèdent déjà, c'est-à-dire le territoire de la Basse Seine. Mais en espérant ainsi les assagir. Le calcul va se révéler judicieux.

En 911, à Saint-Clair-sur-Epte, le roi des Francs Charles le Simple rencontre le chef viking Rolf le Marcheur. Ce colosse, qui doit son surnom à ses enjambées impressionnantes et infatigables, a derrière lui une carrière bien remplie. Ayant quitté sa Norvège natale parce qu'il n'acceptait pas l'autorité sourcilleuse du roi Harald, il a pris la tête d'une bande, selon le classique scénario des raids vikings, et a “prospecté” les îles Hébrides, la Frise, l'Écosse, avant de trouver un point de chute définitif, à Rudhuborg, la future Rouen. Pendant plus de vingt ans, il a pu constater à quel point la Basse Seine est une région idéalement placée, entre la Manche et l'intérieur de ce pays auquel les Francs ont donné leur nom. Une région où les colonies scandinaves, qui ont essaimé sur le littoral et dans l'arrière-pays depuis plusieurs générations, attendent un fédérateur, un chef. Rolf se voit bien dans ce rôle.

En face de lui, le roi Charles préfère avoir un seul interlocuteur, dont il a compris les ambitions, plutôt qu'une nuée de petits chefs de bande dont on ne sait jamais trop où commence et où s'arrête l'autorité qu'ils exercent sur leurs congénères. Charles le Simple concède donc à Rolf le Marcheur tout le territoire qui s'étend entre la mer et le cours des rivières qui constituent de commodes limites, la Bresle, l'Epte, l'Eure, l'Avre et la Dives. Rolf est censé diriger ce territoire au nom du roi des Francs. Au prix d'une petite formalité : il doit se faire chrétien. Le baptême de Rolf, dont le nom sera francisé en Robert, fait certes un nouveau chrétien mais aussi et surtout un nouveau chef d'État. Car celui qui porte désormais les titres officiels de comte de Rouen et de comte d'Évreux entend bien imposer sa loi sur son nouveau domaine. Sur lequel il n'hésite pas à attirer d'autres bandes de Vikings, pour renforcer son potentiel militaire. Car le bruit s'est vite répandu que Rolf-Robert distribuait à ses fidèles de la terre, mesurée au cordeau selon les coutumes scandinaves. Les hommes de la mer vont s'enraciner. La Normandie est née.



L'église Sainte-Catherine de Honfleur (ci-dessus) qui symbolise le mariage de la chrétienté et du monde scandinave. De la chrétienté qui a laissé en Normandie des édifices romans et gothiques à la grandeur souveraine comme à Rouen, Bayeux, Caen, Coutances, Jumièges, etc., et à la modestie intimiste comme à Cérisy-la-Forêt, Soulangy. Du monde scandinave dont on retrouve ici, par un curieux hasard, le style dans cet édifice du XVe siècle, élevé, en pans de bois, par les charpentiers de la mer, constructeurs de navires, et dont la nef, fille de la forêt normande, est coiffée de deux voûtes façonnées en forme de carènes de bateau retournées et accrochées en plein ciel.

L'empreinte nordique

Danois et Norvégiens vont marquer à jamais la Normandie de leur empreinte. Au plan humain, bien sûr : jusqu'à nos jours, de La Hague au pays de Caux bien des hommes et des femmes ont un évident air de cousinage avec les habitants de la Frise et du Jutland. Les noms de famille attestent aussi d'une vieille empreinte nordique : les Toutain et les Théroude, par exemple, sont, encore aujourd'hui, placés sous le signe de Thor, le dieu nordique de la guerre, puisque leur nom dérive, respectivement, de Thorstein ("la pierre de Thor") et de Thorvald (la "puissance de Thor").

Mais la terre, elle aussi, est marquée : bien des noms de lieux, surtout sur les côtes et dans la vallée de la Seine, ont une origine norroise. Les mêmes lieux-dits, de formation typiquement scandinave, jalonnent la presqu'île du Cotentin, la plaine de Caen ou les plateaux du pays de Caux. Ainsi, les noms se terminant en "tot", si nombreux en Normandie, viennent du scandinave "topt", la "ferme", précédé du nom du propriétaire fondateur (Routot est la "ferme de Rolf") ou d'un repère topographique symbolique, souvent un bosquet (Équetot est le "domaine des chênes", Bouquetot le "domaine des hêtres"). De même, la terminaison "-bec" (Caudebec) vient de "bekkr", le ruisseau, et "-fleur" (Honfleur) de "fljot", le cours d'eau.

Le grand nombre des noms de lieux normands se terminant en "ville" montre que, très tôt, les Scandinaves enracinés en Normandie ont adopté, par le biais de la langue, l'héritage romain qu'avaient accueilli avant eux Gaulois et Francs. Car "-ville" vient, bien sûr, de *villa* (le "domaine agricole"). Tocqueville est donc le "domaine de Toki", tandis que Barneville est le "domaine de Biarni" et Ingonville le "domaine d'Ingulf" (où l'on retrouve la racine *ulf*, le "loup"). Le même phénomène s'est produit, avec les Francs, dans des régions plus orientales, comme la Lorraine, avec association de la racine "ville" et d'un anthroponyme germanique.

Cette union d'un mot latin et d'un patronyme viking est hautement symbolique. Les maîtres de la toute jeune Normandie ont en effet choisi, par l'adoption de la langue romane et de la religion chrétienne, d'être totalement partie prenante dans un royaume des Francs qui, au Xe siècle, est marqué par la mise en place de la société féodale. Une société où s'affirment des pouvoirs locaux qui profitent de l'incapacité croissante d'une autorité centrale condamnée à limiter ses prétentions aux horizons de l'Ile-de-France. Un peu partout, au sein du royaume de France, comtes et ducs, chargés, dans le système carolingien, de représenter localement le souverain, s'arrogent progressivement ses prérogatives et incarnent désormais la réalité du pouvoir. Avec, évidemment, le risque de voir leurs propres subordonnés — les châtelains à qui est confiée la garde d'une forteresse — tentés à leur tour de s'émanciper.

Une puissante dynastie ducale

Les ducs de Normandie, eux, entendent bien donner au titre qu'ils portent tout son sens (duc vient du latin *dux*, le "chef"). Le fils et successeur de Rolf, Wilhelm-Guillaume, gagne ainsi son surnom de "Longue-Épée" en faisant porter, à une assemblée de chefs locaux indisciplinés, son épée nue, dont l'acier bleu et luisant est, en soi, un avertissement aussi muet qu'éloquent. Mais aussi en repoussant les Bretons au-delà du Couesnon, ce qui permet à Guillaume d'étendre sa domination sur l'Avranchin et de tracer ainsi la délimitation historique, parvenue jusqu'à nous, entre Normandie et Bretagne.

Le roi des Francs, Raoul, lui reconnaît la possession de l'Avranchin mais aussi du Cotentin. Mais, là, le bât blesse. Le Cotentin a vu en effet s'installer sur son sol des Scandinaves restés fidèles aux antiques traditions vikings, et donc rétifs à l'égard d'une autorité centrale trop prégnante à leur goût. Il faut donc en venir aux mains et c'est dans le sang que Guillaume baptise la dynastie ducale fondée par son père.

Guillaume Longue-Épée n'est pourtant pas un sanguinaire. Sensible aux appels de la spiritualité, voire de la mystique, il accorde tous ses soins aux questions religieuses. Il reconstruit les églises ruinées par la guerre. Il veille scrupuleusement à la qualité du recrutement ecclésiastique — en un temps où, dans bien des contrées, elle laisse trop souvent à désirer. C'est ainsi qu'il fait appel à un moine de Saint-Denis pour prendre en charge l'archevêché de Rouen. Mais Guillaume entend aller au-delà de cette bienveillante tutelle : il veut dépouiller le manteau ducal pour endosser l'habit monacal, afin de se consacrer, au fond d'un cloître, à son salut. C'est l'abbé de Jumièges qui doit lui rappeler les exigences de son devoir d'État : « *Nous avons tous notre tâche sur cette terre. Dieu ne vous a pas créé pour être moine,*



La Normandie, c'est aussi un paysage façonné par un peuple, des terres réunies par une lignée, celle de Rollon et que conteront Flaubert, Maupassant, Henri de Régnier, Barbey d'Aurevilly, Wilfrid Lucas, La Varende.

mais pour être prince. » Guillaume Longue-Épée s'incline et renonce aux joies de la sainte solitude.

A sa mort, il laisse un fils de dix ans, Richard, qui reçoit le lourd héritage. Il est tentant pour le roi de France, le Carolingien Louis IV d'Outremer, de faire main basse sur la Normandie, après avoir enfermé le jeune Richard, sous le prétexte de le protéger. Mais, à l'appel des partisans de Richard, des Vikings arrivent du Danemark pour aider le petit-fils de Rolf. Les troupes de Louis d'Outremer ne tiennent pas le choc et Richard peut, à treize ans, s'affirmer comme un véritable chef d'État. Un nouvel assaut, lancé par une coalition regroupant le roi de France, le roi de Germanie Othon, le comte de Flandre et le duc de Bourgogne, ne peut venir à bout de la résistance normande, qui inflige de sanglants revers aux coalisés.

Le modèle normand

Richard, qui a bien mérité son surnom de "Sans Peur", épouse Emma, fille de Hugues le Grand, duc de France. C'est-à-dire le père d'un certain Hugues Capet. Cette alliance, avec le fondateur de la nouvelle dynastie qui va régner sur la France, donne au duc Richard un rôle de tout premier plan non seulement dans le cadre français mais à l'échelle de l'Europe. A la puissance politique Richard sait allier le souci des choses célestes : l'attestent la construction du monastère de la Sainte-Trinité de Fécamp, la reconstruction de la cathédrale de Rouen, l'installation de moines bénédictins au Mont-Saint-Michel, la multiplication d'églises rurales, souvent placées sous la protection de Notre-Dame. La plupart des cadres supérieurs du clergé normand sont issus de la famille ducale (l'archevêché de Rouen est confié à l'un des fils du duc, Robert). Les ducs de Normandie misent à fond sur l'alliance du politique et du religieux, garantie d'un prestige tout à la fois temporel et spirituel. Il s'agit d'unir, grâce à cette religion de l'incarnation qu'est le christianisme, la terre et le ciel.

Cette préoccupation reste au centre de la politique du successeur de Richard, son fils Richard II (à partir de 996). A l'approche de l'An Mil, la Normandie se présente comme un État exemplaire — le mieux administré d'Europe. Les rois capétiens ne se feront pas faute, d'ailleurs, par la suite, d'adopter certains modèles d'organisation administrative mis au point en Normandie.

Les qualités bien normandes de rigueur, de sérieux, d'organisation font merveille : sachant mettre efficacement en valeur son bien, le duc dispose de gros revenus domaniaux qui lui fournissent des moyens d'agir ; il contrôle le monnayage ; nomme et révoque des "officiers", issus de la famille ducale ou des clans familiaux d'origine scandinave. Justice, finances, forces armées : ces trois domaines clefs de la puissance publique sont bien tenus en main par les ducs de Normandie. Jouant de sa position géographique, la Normandie connaît une grande prospérité commerciale. La vie culturelle y est brillante. A Fécamp, l'abbaye possède une école de renom et une grande bibliothèque ; à Rouen, un Grec a ouvert l'école de la Trinité où l'on enseigne, ce qui est exceptionnel à l'époque, les langues orientales.

Après Richard II, son fils Robert, duc à dix-sept ans, mérite rapidement son surnom : Robert le Magnifique, chef d'un duché dont la richesse fait beaucoup d'envieux, aime montrer sa munificence. En prenant sous son aile protectrice le roi de France Henri Ier, Robert démontre quel rôle d'arbitre peuvent jouer les ducs de Normandie. Se doutait-il, en mourant, à vingt-cinq ans, au retour d'un pèlerinage à Jérusalem, que son bâtard Guillaume deviendrait un jour Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre ?

L'épopée normande prend en effet, au XIe puis au XIIe siècle, des proportions grandioses. Une épopée qui s'inscrit dans la grande geste viking. Des Scandinaves se sont en effet lancés vers l'ouest : occupation de l'Islande (870), du Groenland (985), débarquement de Leifr, fils d'Érik le Rouge, au Labrador (992), baptisé Vinland par les Vikings. D'autres, partis vers l'est, ont fondé le premier État russe, à Kiev (980), tandis que certains Vikings fournissaient à l'empereur byzantin les plus efficaces des gardes du corps.

Quant à la conquête de l'Angleterre qu'entreprirent Guillaume et ses chevaliers, elle sera magnifiquement illustrée par la tapisserie de Bayeux.

Mais l'épopée normande devait avoir aussi de beaux épisodes en Méditerranée : des douze fils de Tancrède de Hauteville, hobereau tenant son petit fief entre Coutances et Saint-Lô, huit partirent tenter leur chance en Italie du Sud. Robert dit Guiscard ("le rusé") y fonda un État normand, prenant le titre de duc de Pouille et de Calabre. Avant de faire, avec l'aide de son jeune frère Roger, la conquête de la Sicile, arrachée aux arabes. Pendant deux siècles, le royaume normand de Sicile devait être, au cœur du monde méditerranéen, un phare politique, économique et culturel. Et les Normands d'Italie du Sud prirent une part décisive à la première croisade et à l'établissement d'États chrétiens en Terre sainte.

L'apport au génie français

Cette vigueur, cet élan vital, les Normands le perpétuent tout au long de l'histoire de la France. Loin de la mère patrie, lorsqu'il s'agit de se lancer, au XVIe et au XVIIe siècle, vers l'Amérique, l'Afrique ou l'Asie (le nom de Robert Cavelier de La Salle, découvreur du Mississipi et de la Louisiane, est à lui seul un symbole). Mais aussi sur la riche terre normande, qui donne à la France de grands noms, en particulier en littérature : Malherbe, Corneille, Flaubert, Maupassant, Barbey d'Aurevilly, La Varende, illustrent, chacun à leur façon, le génie normand. Un génie porté vers les sciences politiques avec Alexis de Tocqueville et l'étude du destin des civilisations avec Arthur de Gobineau. Mais aussi vers l'action, avec les amiraux de Louis XIV, Duquesne et Tourville. Et, surtout, cette incarnation emblématique de la vertu de résistance à l'oppression qu'est Charlotte Corday. Dans la farouche détermination de cette jeune fille, qui punit en Marat l'incarnation du sectarisme sanguinaire, revivent l'audace viking, le sens de l'honneur qui animait les héroïnes des sagas.

Depuis mille ans, les Normands ont apporté leurs qualités propres au génie français. S'ils sont réalistes, c'est parce qu'ils se défient des abstractions et des théories : pour eux, le concret, la nature, les réalités commandent. S'ils sont attachés, passionnément, à la liberté, c'est parce qu'il savent bien que seul l'homme debout sur sa terre, responsable de son destin, peut empêcher la société humaine de devenir une termitière. ■

Bibliographie sommaire : É. G. Léonard, *Histoire de la Normandie*, PUF ; F. Durand, *les Vikings*, PUF ; Jean Mabire, *les Vikings à travers le monde*, L'Ancre de marine ; Jean Mabire, J. R. Ragache, *Histoire de la Normandie*, Hachette ; Pierre Aubé, *les Empires normands d'Orient*, Perrin.



L'esprit de gauche ébranlé dans ses fondements.

La gauche vue de droite

de Jacques du Perron

Le court essai de Jacques du Perron, *la Gauche vue de droite*[1], qui vise à définir ce qui constitue l'essence de la gauche, mérite une attention particulière.

Au contraire de ceux qui proclament un peu vite la mort des idéologies, Jacques du Perron s'attache en effet à démontrer la singularité et la permanence du phénomène. Car, pour lui, la gauche ne se réduit pas à un instrument conceptuel destiné à analyser le monde, comme Marx prétendait faire du socialisme une science. Plus essentiellement, elle traduit une attitude particulière devant la vie que l'auteur nous invite à analyser.

La théologie de la gauche

La pensée de gauche s'inscrit par essence dans la rupture et la discontinuité. Elle se situe justement, comme l'a noté Berdiaev, sur « *la ligne de partage radical entre la conscience religieuse, qui est essentiellement acceptation, et la conscience révolutionnaire qui refuse de reconnaître l'ordre divin de l'univers, le sens religieux de la vie et n'accepte pas de se sacrifier ici-bas en vue de l'au-delà*[2]. »

Si, comme l'affirmait Carl Schmitt[3], à l'origine de toute politique on trouve une théologie, la gauche s'enracine d'abord dans les principales hérésies religieuses, qui sont révolutionnaires en matière de foi, pour finalement se dissoudre dans le refus de toute transcendance.

« *L'athéisme est véritablement consubstantiel à l'esprit de gauche, tant dans sa composante négative que dans sa composante positive. Dualité que l'on retrouve chez Prométhée, l'archétype de la gauche, qui commet le mal sciemment, en se révoltant contre les dieux et en dérobant le feu, mais en vue d'un bien ultérieur : soulager l'humanité souffrante* », rappelle Jacques du Perron[4].

La critique de la religion aboutit à cette doctrine que « *l'homme est pour l'homme l'être suprême* », écrivait Marx dans sa *Contribution à la critique de la philosophie du droit de Hegel*[5]. En posant sa philosophie comme ennemie de la théologie, la gauche se condamne, en entraînant le monde avec elle, à une errance sans issue.

Si toutes les traditions religieuses s'accordent pour placer l'âge d'or dans le passé, les théoriciens de gauche le situent dans le futur. Ils fondent d'ailleurs leur refus de l'ordre du monde dans cette foi en un progrès linéaire de l'humanité. L'avenir, disait Camus, est la seule transcendance des hommes

(Suite page 34)

identité

●

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Bruno Mégret

DIRECTEUR DÉLÉGUÉ
Pierre Jaboulet-Vercherre

RÉDACTEUR EN CHEF
Jean-Claude Bardet

RÉDACTEURS EN CHEF ADJOINTS
Denise Certier-Roblin
Régis Constans, Hervé Morvan

RÉDACTION
Pierre Durand, Pierre Milloz, Pierre Sergent (†),
Georges-Paul Wagner, Pierre de Meuse,
Didier Lefranc, Bruno Racouchot, Grégoire Legrand,
Pascal Gannat, Jean de Bauvière, Aramis.

DIRECTION ARTISTIQUE
Frank Marest

PHOTOCOMPOSITION
Thema Conseil - 75018 Paris

IMPRESSION
G.C. Conseil

CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE
Couverture : Gamma.
Sygma, Gamma, Keystone, Giraudon,
Artephot-Ziolo (Zeit Bild Interfoto), Roger-Viollet,
coll. particulière Jean-Loup Charmet, photo Landouch.

IDENTITÉ
8, rue du Général-Clergerie - 75116 Paris
Tél. (1) 47 27 56 66 - Fax (1) 47 55 06 38
Administration, abonnements : Marc Neguiral
N° de commission paritaire : AS71225

(Suite de la page 33)

sans dieu. Mais, ce faisant, pour préserver l'idée de progrès, qui lui est indispensable, la gauche « *se trouve dans l'obligation de nier l'existence du mal ou tout au moins de ne lui accorder qu'une existence relative*[6] ».

Cette indifférence au mal conduit inéluctablement la gauche aux aventures les plus inhumaines. Jacques du Perron fait justement remarquer, à propos des révolutions, que l'on ne peut manquer d'être frappé « *par le contraste surprenant que présentent leur phase destructive et leur phase constructive : la première, contrairement à toute attente, est beaucoup moins sanguinaire que la seconde — la prise de la Bastille et du Palais d'hiver ont coûté infiniment moins de vies humaines que la dictature jacobine et la dictature stalinienne*[7] ».

Ce saisissant contraste permet de comprendre la nature profonde de l'esprit de gauche, amalgame d'idéalisme et de matérialisme. Il se caractérise par une tendance à procéder « *selon un plan rationnel préétabli, à imposer un schéma simplificateur à la complexité du réel. Le Plan est une invention de la gauche, qui se retrouve non seulement dans les fameux plans quinquennaux de Staline, mais aussi dans toute la littérature utopique*[8] ».

Mais le monde ou la nature humaine s'opposent nécessairement aux plans de la gauche puisque celle-ci se fonde justement sur le refus du monde tel qu'il est au nom de ce qui, selon elle, devrait être. Le drame provient de ce que l'homme de gauche se résigne rarement et finit par user de la violence pour forcer la nature des choses avec d'autant moins de retenue qu'il ne croit ni au mal ni à la transcendance. C'est pourquoi la phase constructive des révolutions est toujours terriblement sanglante.

Jacques du Perron souligne que l'erreur capitale de l'utopisme consiste précisément à prétendre transformer l'humanité « *en agissant par la société sur l'individu, par l'extérieur sur l'intérieur*[9] », parce qu'au fond, la gauche nie qu'il puisse exister une nature humaine, au même titre qu'elle refuse le monde tel qu'il est. C'est pourquoi elle se complaît dans l'environnementalisme, le progressisme ou le pédagogisme qui donnent un habillage savant à sa volonté de puissance.

Au plan théologique, l'esprit de gauche s'enracine donc dans la croyance en la possibilité d'établir le paradis ici-bas. Jacques du Perron rejoint sur ce plan Bonald pour qui « *le presbytérianisme est une démocratie religieuse et la démocratie un presbytérianisme politique* ». Mais, au plan sociologique, l'esprit de gauche s'identifie à l'esprit bourgeois. « *La bourgeoisie n'est autre que la gauche au XVIIIe siècle* » affirme l'auteur[10].

Le bourgeois apparaît en effet dans l'histoire comme l'éternel révolté. « *Le premier homme de gauche, c'est bien le bourgeois tel qu'il surgit à la fin du Moyen Age, et les humiliations que ce parvenu a dû subir, les luttes qu'il a dû mener pour s'imposer dans la société, son ambition effrénée, sa jalousie envers les ordres supérieurs, expliquent ses idées et sa psychologie*[11] », ajoute Jacques du Perron.

Que le socialisme ait cherché dans le prolétariat l'avenir de l'humanité ne saurait masquer, comme l'a d'ailleurs reconnu très explicitement Marx, sa filiation bourgeoise.

On retrouve dans l'idéologie de gauche « *la haine du marchand, du bourgeois envers l'ordre ancien militaire et religieux, haine désormais reportée sur les notions mêmes d'autorité et de souveraineté*[12] » souligne par ailleurs Jacques du Perron.

La force historique de la gauche provient justement de la rencontre entre la sociologie bourgeoise et la psychologie de l'hérétique.

Cela explique du reste la coexistence que l'on rencontre dans l'établissement socialiste aujourd'hui entre un mode de vie privilégié — bourgeois en réalité — et l'esprit révolutionnaire. Il ne s'agit pas nécessairement de duplicité, mais bien de l'expression achevée de la psychologie de gauche, étrange amalgame de l'esprit de jouissance et du désir irrépressible d'infliger aux autres la conception que l'on se fait arbitrairement du Bien.

Doit-on pour autant croire au triomphe durable de l'esprit de gauche ? Ou, comme Chafarévitch[13], que le socialisme s'enracine dans la nature humaine ? Jacques du Perron tire une conclusion en demi-teinte, et, sur ce plan, son essai, malgré ses mérites, date un peu.

L'effondrement du communisme, le réveil des aspirations nationales et identitaires et celui de la foi religieuse, ou le reflux du socialisme, témoignent au contraire qu'un cycle historique s'achève. L'esprit de gauche se trouve irrémédiablement ébranlé dans ses fondements à force d'être contredit par l'histoire.

Ce n'est donc plus la révolution triomphante que Jacques du Perron nous invite aujourd'hui à analyser, mais le cadavre de la gauche, qu'il reste à disséquer. ■

Philippe Mortimer

1. *La Gauche vue de droite*, Jacques du Perron, Pardès, 1993. — 2. J. du Perron, op. cit., p. 14. — 3. *Théologie politique*, Carl Schmitt, Gallimard, 1988. — 4. J. du Perron, op. cit., p. 14. — 5. Cité par J. du Perron, *Droite et Gauche. Tradition et Révolution*, Pardès, 1991, p. 294. — 6. J. du Perron, *la Gauche vue de droite*, op. cit., p. 15. — 7. J. du Perron, op. cit., p. 28. — 8. J. du Perron, op. cit., p. 24. — 9. J. du Perron, op. cit., p. 59. — 10. J. du Perron, op. cit., p. 35. — 11. J. du Perron, op. cit., p. 75. — 12. J. du Perron, *Droite et Gauche. Tradition et Révolution*, *op. cit., p. 286.* — 13. *Le Phénomène socialiste*, Igor Chafarévitch, Seuil, 1977.

identité Revue d'études nationales

COMPLÉTEZ VOTRE COLLECTION



● Repenser l'Europe (n°1)
Les pièges de l'harmonisation de l'Europe, *par Pierre Milloz* - Le totalitarisme larvé, *par Jean-Claude Bardet.*

● Rétablir la démocratie (n°2)
Rendre la parole au peuple, *par Yvan Blot* - Les dessous rouges des écologistes, *par Jean-François Jalkh* - Claude Autant-Lara, un Français de toujours, *entretien avec Claude Autant-Lara.*

● Les mutations idéologiques (n°4)
Le nouveau clivage, *par Bruno Mégret* - L'Afrique livrée à elle-même, *entretien avec Bernard Lugan* - Maurras, maître du politique, *par Georges-Paul Wagner.*

● Les nouveaux maîtres (n°5)
La notion d'établissement, *par Didier Lefranc* - La nomenklatura politique, *par Régis Constans* - A l'Est, réveil des nations, *par Pierre de Meuse.*

● Le réveil de l'islam (n°6)
L'islam contre l'Europe, *par Pierre Vial* - La menace est au Sud, *par Jean-Yves Le Gallou* - Perspectives sur l'islam en France, *entretien avec J.-P. Péroncel-Hugoz.*

● Les bouleversements géopolitiques (n°8)
Le déclin des États-Unis, *par Pierre de Meuse* - Le retour de l'Europe, *par Didier Lefranc* - Konrad Lorenz : aux sources du comportement, *par Charles Gregor.*

● Le montage antiraciste (n°9)
Patriotisme = racisme ? , *par Didier Lefranc* - De l'antifascisme à l'antiracisme, *par Régis Constans* - A la recherche des peuples perdus, *entretien avec Jean Raspail.*

● Réhabiliter le social (n°10)
Le social sans le socialisme, *par Bruno Mégret* - Les limites du thatchérisme, *par Pierre de Meuse* - Volkoff, témoin du drame européen, *entretien avec Vladimir Volkoff.*

● Restaurer la justice (n°11)
La justice à l'encan, *par Jean-Yves Le Gallou* - La justice à l'endroit, *par Georges-Paul Wagner* - Mozart, l'apprentissage du génie, *par Jean-François Fouqueures.*

● L'impératif du sacré (n°12)
Le déclin du sacré, *par Didier Lefranc* - Immigration = chômage, *par Jean Mottin* - Maurice Allais, un économiste qui dérange, *par Jean-François Fouqueures.*

● Une réalité : la France (n°13)
L'identité française, *par Jean-Claude Bardet* - Le réveil de la Russie, *par Simon Denissov* - Charles Péguy, ou la préférence française, *par Jacques Robichez.*

● Le devoir de défense (n°14)
La défense intérieure, *par Hervé Morvan* - A monde nouveau, armée nouvelle, *par le général Du Verdier* - Sacré et politique, *entretien avec Gustave Thibon.*

● La fin du socialisme (n°15)
Le socialisme, un mythe en décomposition, *par Jean-Claude Bardet* - La France sans le marxisme, *par Bruno Mégret* - Lyautey, bâtisseur d'empire, *par Jacques Robichez.*

● La place de l'économie (n°17)
Ni libéralisme ni dirigisme, *par Pascal Gannat* - L'économie au service de la nation, *par Bruno Mégret* - Nietzsche, un héraut de notre temps, *par Bruno Racouchot.*

● Actualiser la politique étrangère (n°18)
La France et l'Europe, *par Yvan Blot* - Une vision pour la France, *par Bruno Mégret* - La politique étrangère : ses principes, *par Pierre de Meuse.*

● Reconstruire l'école (n°19)
Les décombres, *par Pierre Vial* - Anatomie d'un monstre, *par Olivier Pichon* - Pédagogie ou idéologie ?, *par Pascal Gannat.*

Chèque à l'ordre d'*Identité*, 8 rue du Général Clergerie, 75116 Paris.

identité

BULLETIN D'ABONNEMENT
(à reprendre ou photocopier)

❐ Je désire (m'abonner ou me réabonner) à *Identité* .
(Chèque à l'ordre d'*Identité*)

❐ **Abonnement normal = 280F**
❐ **Abonnement de confiance = 500F**
❐ **Abonnement de soutien = 1 200 F**
Etranger : surtaxe aérienne = 60 F

Nom ____________________
Prénom ____________________
Adresse ____________________
____
Tél ____________________
Profession ____________________

J'indique les noms et adresses des personnes susceptibles d'être intéressées par la revue :

____
____
____

Identité : 8, rue du Général Clergerie 75116 Paris.